

FONDATION ESP'ASSE NYON

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES EN PROCÉDURE SÉLECTIVE À UN DEGRÉ

MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITÉS – MISS

Réemploi des matériaux, des savoirs et des usages

RAPPORT FINAL DU COLLÈGE D'EXPERTS – NOVEMBRE 2025



Photo de maquette, projet Compte/Meuwly



a Mobilier



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

- 1.1 Objet du concours
- 1.2 Situation et informations générales du site
- 1.3 Calendrier intentionnel du projet

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA PROCÉDURE

- 2.1 Maître de l'ouvrage, organisateur
- 2.2 Type de procédure
- 2.3 Conditions de participation
- 2.4 Anonymat, langue, émoluments
- 2.5 Pré-implication, conflit d'intérêts, confidentialité
- 2.6 Indemnités
- 2.7 Mandats attribués à l'issue de la procédure
- 2.8 Droits d'auteur et voies de recours
- 2.9 Calendrier de la procédure
- 2.10 Composition du collège d'experts
- 2.11 Critères de sélection des candidats
- 2.12 Critères de jugement et issue de la procédure
- 2.13 Soutiens et financements

3. PROGRAMME

- 3.1 Programme de la MISS
- 3.2 Programme des aménagements extérieurs
- 3.3 Programme des futurs développements, logements

4. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

- 4.1 Publication
- 4.2 Groupements candidats
- 4.3 Phase sélective
- 4.4 Dialogue intermédiaire
- 4.5 Dialogue final

5. RÉSULTATS DU MEP

- 5.1 Décisions du collège d'experts
- 5.2 Projet recommandé pour la suite des études
- 5.3 Projets concurrents
- 5.4 Recommandations du collège d'experts
- 5.5 Approbation

1. INTRODUCTION

Ancrée depuis plus de vingt ans sur un ancien site industriel reconverti à Nyon, la Fondation Esp'Asse œuvre pour le développement d'un quartier à vocation sociale, culturelle et solidaire. Forte de cette expérience, elle souhaite aujourd'hui poursuivre son engagement en initiant un nouveau projet majeur : la **Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS)**. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mission de la Fondation, qui vise à encourager la coopération, le partage des savoirs et la mise en œuvre de pratiques durables au service du bien commun.

1.1 Objet du concours

La Fondation Esp'Asse engage un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles (MEP) pour la réalisation de la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS) à Nyon. Ce projet vise à concrétiser la volonté de la Fondation de créer un lieu public emblématique, dédié à l'innovation sociale, à la coopération et au réemploi des savoirs et des ressources. Ce concours a pour objectif de sélectionner une équipe pluridisciplinaire capable de concevoir un projet exemplaire, intégrant à la fois le réemploi des matériaux, la durabilité des pratiques et la participation active des usagers.

Depuis plus de vingt ans, la Fondation Esp'Asse développe un quartier socio-culturel unique, lieu de rencontres entre acteurs de l'entraide, de la culture, de la recherche et de l'économie solidaire. Avec la MISS, elle souhaite franchir une nouvelle étape en créant un lieu public, vivant, inclusif et fédérateur, ouvert à toutes et tous, où se croisent chercheurs, entrepreneurs sociaux, associations, artistes et habitants. Ce nouvel équipement aura vocation à renforcer le lien social, à encourager la mixité des usages et à soutenir les dynamiques locales d'innovation et de solidarité.

La démarche de concours vise à garantir une attribution transparente et qualitative, tout en favorisant l'émergence de propositions innovantes capables de répondre aux enjeux contemporains — environnementaux, sociaux et économiques — et d'inscrire durablement la MISS comme un modèle d'architecture circulaire, collaborative et accessible à la collectivité.

1.2 Situation et informations générales du site

Le projet de la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS) s'inscrit sur le site d'Esp'Asse, à la route de l'Étraz 20 à Nyon, un ancien site industriel situé à proximité du centre-ville et en bordure du cours d'eau de l'Asse. Le terrain, d'une superficie totale de 14'300 m² (parcelles n° 646 et 1457), est aujourd'hui occupé par treize bâtiments principalement érigés entre 1900 et 1975, témoins de plus d'un siècle d'activités industrielles et artisanales.

Ce site, historiquement marqué par les entreprises Mühlethaler (industrie chimique), Wolfram & Molybdène SA, puis Stellram, a été acquis en 2001 par la Fondation Esp'Asse, qui en a fait un quartier socio-culturel dynamique. Il abrite aujourd'hui des ateliers, bureaux et espaces associatifs répartis sur environ 6'500 m², loués à prix coûtant à des acteurs des domaines social, culturel et solidaire.

Bordé au sud par le cordon boisé de l'Asse, à l'est par la voie ferroviaire Lausanne–Genève, et au nord par la route de l'Étraz, le site bénéficie d'une situation privilégiée entre nature et tissu urbain. Son potentiel de développement est encadré par le Plan de Quartier "Étraz-Sud", approuvé en 2017, qui autorise la construction de nouvelles surfaces, notamment la MISS et des logements.

Ce contexte particulier — héritage industriel, valeur patrimoniale, richesse écologique et identité sociale forte — offre un cadre unique pour un projet exemplaire en matière de réemploi, de durabilité et d'innovation sociale.

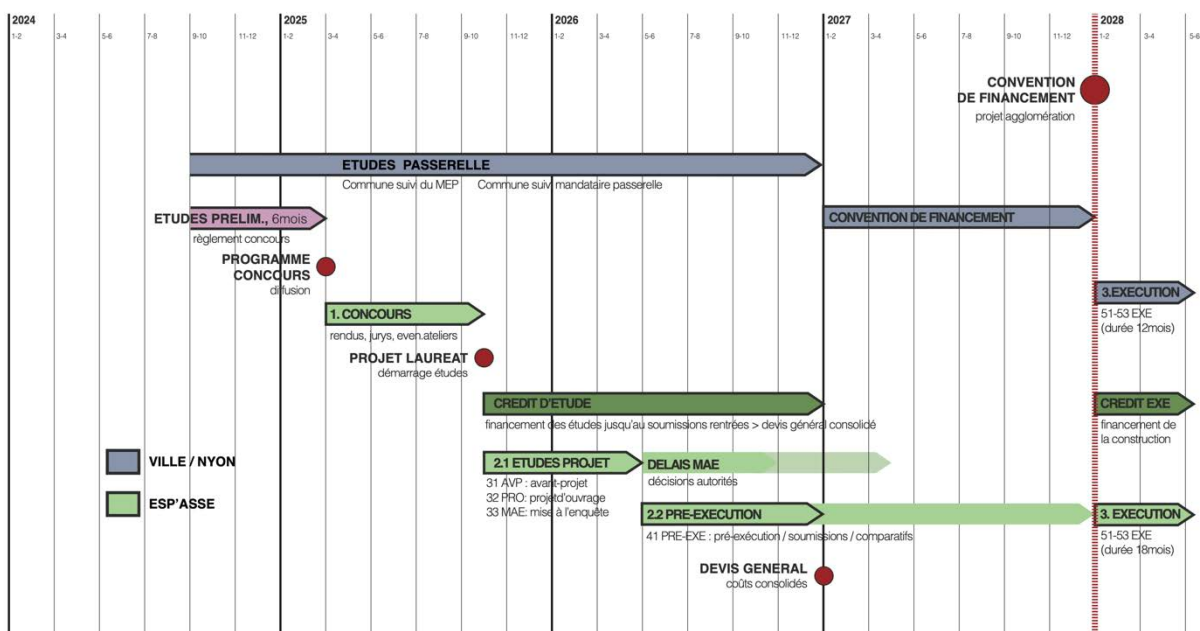
1.3 Calendrier intentionnel du projet

- Démarrage procédure MEP mi-mars 2025
- Désignation du lauréat mi-octobre 2025
- Démarrage des études (31 à 41) novembre 2025
- Devis général décembre 2026

Délai de préparation de la « convention de financement » (Ville de Nyon) 12 mois

- **Signature de la convention de financement** au plus tard **décembre 2027**
- Démarrage des travaux (51 à 53) janvier 2028

CALENDRIER GLOBAL ESP'ASSE - MISS - PASSERELLE



2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA PROCÉDURE

2.1 Maître de l'ouvrage, organisateur

Le Maître de l'ouvrage est la Fondation Esp'Asse.

Fondation Esp'Asse

Rte de L'Etraz 20B

1260 Nyon

La Fondation Esp'Asse est l'organisateur de la procédure.

Contact : mep.miss@espasse.ch

2.2 Type de procédure (documentation du 14.03.2025)

La présente mise en concurrence prend la forme de mandats d'étude parallèles (MEP) en procédure sélective à un degré. Cette procédure s'adresse à des groupements pluridisciplinaires. Bien que la Fondation Esp'Asse relève du droit privé et ne soit pas soumise à la Loi sur les marchés publics, elle souhaite garantir une procédure qualitative, transparente et équitable, s'inspirant des recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA).

La procédure se déroule en deux phases distinctes :

1. Phase sélective (durée : environ six semaines), au terme de laquelle trois groupements seront retenus sur la base de leurs références, de leur compréhension des enjeux et de la composition de leur équipe.
2. Phase de mandats d'étude parallèles (MEP) (durée : environ vingt semaines), comprenant deux dialogues — intermédiaire et final — permettant d'affiner les propositions avant la désignation du groupement lauréat par le collège d'experts.

Cette approche vise à favoriser la qualité du dialogue, l'innovation et la pluridisciplinarité, conditions essentielles à la réussite du projet MISS.

2.3 Conditions de participation

Les équipes doivent constituer un groupement pluridisciplinaire composé a minima d'un architecte (pilote du groupement), d'un architecte paysagiste et d'un ingénieur civil. Ces trois membres forment le socle obligatoire du groupement et doivent être titulaires d'un diplôme reconnu en Suisse, d'une inscription au REG A ou B, ou d'une attestation d'équivalence pour les diplômés étrangers.

Si le groupement a recours à des compétences externes d'un spécialiste en matière de sourcing de matériaux et plus généralement de réemploi, dans ce cas le pilote du groupement s'engage à intégrer ce spécialiste dans ses prestations. La sous-traitance est alors acceptée.

La présence d'un spécialiste en concertation est obligatoire, afin d'assurer un dialogue actif avec les usagers de la MISS, les acteurs du site et le voisinage, en cohérence avec l'histoire participative du quartier d'Esp'Asse.

Chaque membre ne peut participer qu'à un seul groupement, sauf le spécialiste réemploi, qui peut collaborer avec plusieurs groupements. L'association de plusieurs bureaux d'architecture est admise, sous réserve de la formation d'un consortium en cas d'attribution du mandat.

Fidèle à l'identité artistique du site, la Fondation Esp'Asse et la Ville de Nyon souhaitent intégrer une dimension artistique au projet. Une collaboration entre le groupement lauréat et un-e artiste sera mise en place à l'issue du MEP, soutenue par une enveloppe financière dédiée.

Les autres spécialistes techniques (géomètre, ingénieurs CVSE, etc) seront intégrés ultérieurement.

En acceptant la procédure, les concurrents s'engagent à rendre les éléments demandés dans les délais convenus et à être en mesure d'assumer, le cas échéant, la poursuite du mandat dans le respect du calendrier fixé par le maître de l'ouvrage.

2.4 Anonymat, langue, émoluments

L'anonymat est assuré par l'organisateur pendant toute la durée de la procédure.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est le français.

Le maître de l'ouvrage n'a fixé aucun émolument de participation, ni de frais de dossier pour la procédure de sélection.

2.5 Pré-implication, conflit d'intérêts, confidentialité

Les membres du collège d'experts et les spécialistes ne peuvent pas participer à la procédure et sont tenus au devoir de réserve et de confidentialité. Toute transmission d'informations ou de documents à des tiers est interdite, sauf via une communication officielle du maître de l'ouvrage. Les bureaux et leur personnel ne peuvent participer que s'ils n'ont aucun conflit d'intérêts avec le maître de l'ouvrage, un expert ou un spécialiste-conseil. Sont exclus toute personne employée, apparentée ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec ces derniers. Les documents et informations échangés entre le maître de l'ouvrage et les concurrents sont strictement confidentiels et réservés à la procédure des mandats d'étude parallèles. Les candidats s'engagent à ne pas divulguer leur projet avant l'annonce officielle des résultats.

2.6 Indemnités

Aucune indemnité n'est prévue dans le cadre de la présélection.

Pour le MEP, chaque groupement sélectionné et ayant remis un projet admis au jugement par le collège d'experts recevra une indemnité forfaitaire de **CHF 35'000.- TTC**, comprenant tous les frais.

Les indemnités seront versées à l'issue du jugement final sous réserve de la remise de tous les documents demandés selon le « Règlement et cahier des charges » de la procédure.

2.7 Mandats attribués à l'issue de la procédure

Tous les concurrents ayant participé à la présélection sont informés s'ils ont été retenus ou non pour participer au MEP et du résultat du MEP. Par ailleurs une exposition publique se tiendra à l'issue de la procédure.

Le maître de l'ouvrage prévoit de confier des mandats complets pour les prestations ordinaires aux trois membres du socle du groupement. À l'exception d'une association de bureaux d'architectes, la constitution d'un consortium entre ces trois membres n'est pas requise.

Les contrats seront établis conformément aux règlements SIA applicables :

- SIA 102 pour l'architecte ;
- SIA 103 pour l'ingénieur civil ;
- SIA 105 pour l'architecte paysagiste.

La rémunération est prévue selon un tarif moyen pour l'ensemble des mandataires. Il considère le temps effectif employé, selon un tarif horaire de CHF 130 HT.

L'attribution de ces mandats est toutefois conditionnée à l'obtention du crédit d'étude nécessaire à la poursuite des études, conformément au calendrier intentionnel du projet, **point 1.3**. Ce crédit d'étude couvrira les phases SIA 31 à 41.

Les mandats pour les prestations du spécialiste concertation et de l'artiste seront convenus à l'issue du processus du MEP, en fonction du projet retenu et des ressources à mobiliser.

Bien que le cahier des charges exige une esquisse de projet pour la surélévation des bâtiments A et B (programme de logements), les contrats porteront exclusivement sur le projet de la MISS, sujet principal du MEP. Une extension des contrats à la surélévation des bâtiments pourra être envisagée ultérieurement, sans toutefois être contraignante pour les deux parties, le cadre de la propriété intellectuelle étant défini au point suivant « Droits d'auteur et voies de recours ».

Le maître de l'ouvrage a l'intention de réaliser le projet selon une méthode d'attribution des marchés de construction par lots et ne pas recourir à une entreprise générale ou totale.

2.8 Droits d'auteur et voies de recours

Le maître de l'ouvrage s'appuie sur le règlement SIA143, art. 26 : «... *Le droit d'auteur sur les études reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions remises deviennent propriété du maître de l'ouvrage.* »

Cette procédure ne relevant pas de la Loi sur les marchés publics, les décisions du maître de l'ouvrage prises dans le cadre de la procédure ne sont pas sujettes à recours.

2.9 Calendrier de la procédure

PRESELECTION	
Vendredi 14.03.25	Publication, lancement de la procédure
Dès vendredi 14.03.25	Visite du site, libre
Vendredi 04.04.25	Dépôt des questions par les concurrents
Vendredi 11.04.25	Réponses aux questions (délai indicatif)
Vendredi 25.04.25 à 12h00	Rendu des dossiers de candidature
Mercredi 30.04 et vendredi 02.05.25	Evaluation des dossiers
Vendredi 09.05.25	Sélection et annonce aux candidats
MANDATS D'ETUDE PARALLELES	
Vendredi 23.05.25	Dépôt des questions par les concurrents
Vendredi 30.05.25	Réponses aux questions (délai indicatif)
Jeudi 10.07.25, 12h00	Dépose des planches du rendu intermédiaire
Vendredi 11.07.25	Dialogue intermédiaire
Vendredi 18.07.25	Envoi des recommandations du collège d'experts (délai indicatif)
Lundi 06.10.25, 12h00	Dépose des planches du rendu final
Vendredi 10.10.25	Dialogue final, choix du lauréat
Vendredi 17.10.25	Annonce du lauréat
Date à préciser	Vernissage exposition

2.10 Composition du collège d'experts

MEMBRES DU COLLEGE D'EXPERTS			
Président			
Gloor	Philippe	Architecte FAS, Professeur Associé HEIA-FR	
Membres non-professionnels			
Bouvrot	Jean-Claude	Président de la Fondation Esp'Asse	
Freymond Cantone	Fabienne	Directrice de la Fondation Esp'Asse	
Membres professionnels			
Buchhofer	Stefan	Architecte SIA-FAS, studio WOW	
Noël	Fanny	Architecte, Cabinet Architectes	
Gallay	Cornélia	Membre du Conseil de Fondation Esp'Asse, architecte	
Legros	Romain	Architecte paysagiste HES , EN-DEHORS	
Spécialistes conseils			
Sartori	Valerio	Architecte, La Ressourcerie (FR)	
Amann	Nicolas	Biologiste diplômé, bureau ATNP	
Akry	Anas	Chef de projet Infrastructures, Ville de Nyon	
Gaberell	Simon	Géographe, Professeur HES associé, Cité - HES.SO	
Maeder	Pascal	Responsable de projet scientifique HES.SO, Innovation sociale	
Utilisateurs		Trois représentants des utilisateurs et locataires	

2.11 Critère de sélection des candidats

Les dossiers de candidature ont été évalués selon les trois critères suivant, totalisant 100 % de la pondération :

1) Qualité et adéquation des références de l'architecte, de l'architecte paysagiste et de l'ingénieur civil. 25%

Objets récents ou projets en cours de planification en vue d'une réalisation pertinent par rapport à la demande.

- Deux références par membre du socle.

Dans sa sélection, le collège pouvait retenir une équipe jeune, disposant de moins d'expérience et de références mais présentant un dossier convaincant du point de vue des attentes qualitatives et de la motivation. Au maximum une référence pouvait être remplacée par une lettre de motivation.

2) Compréhension des enjeux, atouts et risques propres à ce projet. 50%

- Compréhension de la problématique et des enjeux au travers de brefs textes et schémas sur :
 - Les méthodologies et stratégies générales du projet ;
 - La gestion du temps de planification et de réalisation en lien avec le réemploi et le projet de passerelle de mobilité douce ;
 - La gestion du sourçage des matériaux de réemploi ;
 - La concertation.

3) Organisation du concurrent et ressources humaines. 25%

- Ressources humaines de chaque membre du socle et compétences de la personne clé par membre du socle ;
- Organigramme opérationnel de l'équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des compétences (y.c. concertation et réemploi) ;

- Annonce des besoins en compétences externes (concertation, réemploi et sourcing des matériaux).

Précisions sur les critères de sélection 1 à 3 :

1) Qualité et adéquation des références de l'architecte, de l'architecte paysagiste et de l'ingénieur civil.

Pour les architectes et les ingénieurs civils, les références choisies démontreraient l'aptitude, les compétences et l'expérience pour un tel projet. Le domaine du réemploi étant pionnier, l'évaluation des références était établie ainsi :

Note 5 : Objets/projets incluant du réemploi avec programme et importance similaire

Note 4 : Objets/projets incluant du réemploi avec programme ou importance similaire

Note 3 : Objets/projets incluant du réemploi

Note 3 : Objets/projets de transformation incluant des démontages pour réutilisation ultérieure

Note 2 : Objets/projets de transformation avec programme et/ou importance similaire

Note 1 : Objets/projets de transformation

Pour les architectes paysagistes, les références traitaient dans le meilleur des cas de transformation de friches (industrielles, agricoles, urbaines, etc) et pouvaient s'élargir à des références de places, parcs ou jardins publics. L'évaluation des références était établie ainsi :

Note 5 : Objets/projets de sites en friche avec programme et importance similaire

Note 4 : Objets/projets de sites en friche avec programme ou importance similaire

Note 3 : Objets/projets de sites en friche

Note 3 : Objets/projets de places, parcs ou jardins publics avec importance similaire

Note 2 : Objets/projets de places, parcs ou jardins publics

Note 1 : Objets/projets de places, parcs ou jardins

2) Compréhension des enjeux, atouts et risques propres à ce projet.

Ce critère était commun à l'ensemble du groupement. Les textes et les schémas devaient être succincts, lisibles et immédiatement compréhensibles. Les projets étaient notamment évalués sur leur capacité à intégrer des processus de cocréation avec les futurs usagers et à favoriser une conception participative.

3) Organisation du concurrent et ressources humaines

Ce critère était commun à l'ensemble du groupement. Les textes et les schémas devaient être succincts, lisibles et immédiatement compréhensibles. Ce volet décrivait les ressources nécessaires pour la durée du projet, l'organisation de l'équipe de mandataires incluant le volet concertation et réemploi. Par ailleurs, si le groupement requérait un.e/des expert.es externes en concertation et/ou en réemploi, le groupement ajoutait leur CV.

2.12 Critères de jugement et issue de la procédure

Les propositions remises par les concurrents ont fait l'objet d'une vérification de conformité au sujet de la complétude des éléments fournis.

Les propositions remises ont été jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération :

Critères urbanistiques :

- Pertinence de l'insertion dans le site (MISS et logements) ;
- Qualité des aménagements extérieurs, des accès, des circulations ;
- Qualité des relations établies avec la future passerelle, le contexte bâti et naturel.

Critères architecturaux :

- Respect du programme ;
- Qualités fonctionnelles, structurelles, spatiales, de lumière naturelle et de distribution ;
- Diversité de l'intégration du réemploi dans le projet et les détails constructifs ;
- Qualité et diversité des typologies de logements.

Critères de durabilité :

- Rationalité et l'économie des moyens ;
- Flexibilité de la structure architecturale en vue de changements d'utilisation futurs ;
- Qualité des propositions, méthodologies et actions de mise en œuvre de la concertation ;
- Originalité et qualité des solutions proposées favorisant la participation des citoyens, le vivre ensemble et l'accessibilité à toutes les catégories de la population.

Critères économiques :

- Densité, compacité et exploitation du sol ;
- Gestion des volumes de terres déplacés ;
- Choix constructifs et techniques permettant un entretien et une maintenance économique.

À l'issue de la procédure, le collège d'experts a désigné le projet lauréat et défini ses recommandations pour la poursuite du projet à l'intention du maître de l'ouvrage.

La Ville de Nyon a octroyé une subvention pour l'art intégré, visant à enrichir le projet par une dimension artistique. À l'issue du MEP, une procédure sera définie afin de sélectionner un artiste qui sera impliqué dès la phase SIA 31, afin d'assurer une intégration cohérente et harmonieuse de l'œuvre d'art au sein du projet architectural.

2.13 Soutiens et financements

Ce concours d'architecture pour la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités a pu voir le jour grâce à de nombreuses parties prenantes.

En sus des locataires d'Esp'Asse, des utilisateurs actuels et futurs du site, des spécialistes en réemploi de matériaux, en innovation sociale et en démarches collaboratives, nous tenons à remercier tout particulièrement :

- La Ville de Nyon, pour son soutien et ses apports essentiels par divers de ses Services, tout au long du processus.
- La Fondation Leenaards, pour son engagement et son soutien financier significatif, qui ont permis de concrétiser le démarrage du présent concours.
- L'Institut TRANSFORM de la Haute École d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg pour son accompagnement constant autant qu'engagé, ainsi que pour son expertise dans le suivi du projet.

Nous mentionnons aussi la HETSL, la Plateforme CITE des Hautes Écoles genevoises, la HEIG-VD, la Plateforme LIVES Social Innovation de la HES-SO et Innosuisse, pour leur fort soutien et excellente collaboration dans le cadre de l'établissement des lignes directrices du projet de la MISS. Leur implication et leur confiance à toutes et tous ont été déterminantes.



la **Mobilière**



Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale



TRANSFORM
Transform Institute
Heritage, Construction and Users

3. PROGRAMME

Les informations détaillées relatives au programme peuvent être consultées des points 3.1 à 3.7 du « Règlement et cahier des charges » du concours.

3.1 Programme de la MISS

MISS - MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES

N°	Groupe	N°	Catégorie	Désignation	Activités	Relation fonctionnelle	Spécifications	Destin.	Surf. (m2)	Qté nbre	m2 SUP	
A	Secteurs réservés (location)	01	Formation	Salles de séminaire	espaces de formation			location ponct.	62,5	2	125	
		02	Salle "conventionnée"	Ville	Associations communales		Divisible en plusieurs locaux	location ponct.	150	1	150	
		03	Bureaux-ateliers	01	Ateliers	Ateliers d'insertion FabLab	Grand open-space multi activités Divisible	location fixe	50	5	250	
									50	2	100	
									50	2	100	
									25	1	25	
		02	Bureaux		Disponible Permanence d'orientation sociale Permanence autres services		Bureau pour 1 personne		12,5	1	12,5	
									25,0	2	50	
		04	Commerces équitables	01	Activités	Légumerie (vente légumes et produits transformés) Bric à Brac brocante			publique	50	1	50
										50	1	50
										25	1	25
										12,5	2	25
	05	Pause		Espace de pause / repos	A03	Cuisine de 6-8 éléments Selon normes SECO		25	1	25		
											987,5	

N°	Groupe	N°	Catégorie	Désignation	Activités	Relation fonctionnelle	Spécifications	Destin.	Surf. (m2)	Qté nbre	m2 SUP		
B	Secteurs publics (agora)	01	Restaurant et co-travail	01	Salle repas	B01.04			150	1	150		
				02	Cuisines				réutilisation cuisine existante Pro-Jet Yc. ch.froides		75	1	75
				03	Bar	Bar = front desk, accueil + gestion co-working avec community management	Dans B01.01 lien avec C01.02 B01.04		Front desk, lien avec back office "community manager" Gestion et gouvernance collaboraive		12,5	1	12,5
				04	Travail partagé	Surface de travail collectif	B01.01 B01.03		Tables de tailles variables Espace "salon" et niche confidentielles	publique	75	1	75
				05	Conférences "Petites"	Pour 4-6 pers.	B01.04			location ponct.	12,5	2	25
				06	Conférences "Moyennes"	Pour 8-10 pers.	B01.04			location ponct.	25	2	50
				07	Conférences "Grande"	Pour 10-20 pers.			Salle existante "JC Christen" dans bat. A				
				08	Impressions	Local impression A4/A3			Mutualiser avec A04 + C Eventuellement Plotter		12,5	1	12,5
				09	Economat	stockage matériel co-working			Mutualiser avec A04 + C		12,5	1	NC
				10	Rangement	stockage tables/chaises					25	1	NC
				11	Stockage	stockage cuisine et bar					25	1	NC
				12	Sanitaires				Selon projet Mutualiser avec A et C				
		02	Espace d'exposition		expositions, conférences, événements majeurs		dans bat. F, local A011	location ponct.					
											400		

N°	Groupe	N°	Catégorie	Désignation	Activités	Liens	Spécifications	Destin.	Surf. (m2)	Qté nbre	m2 SUP	
C	Exploitation	01	Gestion	01	Administration	Admin d'Esp/Asse	bureaux fermés Mutualisé avec B01.09-10		12,5	4	50	
				02	Community Management	Animation, programmation,	B01.03	back office, en lien avec front desk Mutualisé avec B01.09-10		12,5	1	12,5
				03	Maintenance			éventuellement maintenu dans Bat.D Local avec lumière du jour		50	1	50
				04	Stockage outils	Stockage outils et matériel maintenance				25	1	NC
											112,5	

TOTAL MISS

SUP TOTAL 1500

+30% surf. installation, parois, circulations estim. SPd total ~ 1950

3.2 Programme des aménagements extérieurs

N°	Groupe	N°	Catégorie	Désignation	Activités	Liens	Spécifications	Destin.	Surf. (m2)	Qté nbre	Total
H	Aménagement extérieurs	01	"Place du village"		lieu de rassemblement / terrasse resto	B	espace ouvert, public				
		02	Espaces sociaux		pétanque, jeux d'échec, grill, pic-nic		destinés aux usagers				
		03	Sport		jeux, fitness urbain						
		04	Potager		restaurant, ateliers d'insertion	B01.02					
		05	Nature		espace contemplatif, nature en ville		maintien et renforcement du caractère du lieu (friche vs cordon boisé)				
		06	Parcage en surface	01	Parcage	Véhicules motorisés, y.c. motos		Selon évaluation de la ville, point 6.4.4			
	02			Vélos	Y.c. vélo-cargo		selon normes VSS				
Aménagements extérieurs											

3.3 Programme des futurs développements, logements

L'esquisse de projet pour les logements s'appuyait sur une répartition typologique indicative correspondant aux besoins identifiés par les acteurs sociaux :

env. 40 % de studios

env. 40 % de 2,5 pièces

env. 10 % de 4,5 pièces

env. 10 % de 5,5 pièces

Ces logements sont destinés à l'hébergement de personnes en réinsertion ou en transition, ainsi qu'à des foyers adaptés aux besoins spécifiques des résidents.

Les équipes étaient encouragées à proposer des typologies innovantes, notamment des formes d'habitat collaboratif — tels que le regroupement de studios en "clusters" ou la mutualisation flexible de certaines pièces entre plusieurs logements — afin de favoriser la mixité, la modularité et l'inclusion.

4. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

4.1 Publication

Le « Règlement et cahier des charges » relatifs au mandat d'étude parallèle (MEP) pour la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS) a été publié sur la plateforme Espazium le 14 mars 2025. Cette mise en ligne marquait le lancement officiel de la procédure, permettant aux groupements intéressés de prendre connaissance des conditions de participation, du programme et des attentes de la Fondation Esp'Asse pour ce projet emblématique à Nyon.

4.2 Groupements candidats

24 groupements ont déposé leur dossier de candidature dans le délai imparti, soit jusqu'à l'échéance fixée au 25 avril 2025. Ces dossiers, conformes aux exigences du règlement, comprenaient l'ensemble des éléments demandés pour la phase sélective. Leur dépôt dans les délais a permis au collège d'experts d'engager l'examen des candidatures dans les conditions prévues, ouvrant ainsi la phase sélective de la procédure de mandats d'étude parallèles (MEP).

Liste des groupements candidats :

AAK

ABFP

AFF- PASCAL HEYRAUD - SCHNETZER PUSKAS ing.

Apaar - Le Collectif - Ecum

BUREAU + BC + VOGT + BOLLINGER GROHMANN

COMTE/MEUWLY - ADR - SCHNETZER PUSKAS - ALL - SXL

CT/ARGE: Experience + Guerra Clauss Architectes

Dreier Frenzel

FAZ

Group8

Groupement Madeleine

la boutique

Maclver-Ek Chevroulet

Maupas Mopa

Mirifica

Rhizosphère

Salvage

SAPACOCOZIR

Sergison Bates

Shed

SNC Détrituts - A-roh architectes

Sujets et objets d'architecture Sàrl

Urbananaz

we miss

4.3 Phase sélective

Dans le cadre de la phase de sélection des candidats, l'analyse technique ainsi qu'une prénotation des candidatures a été réalisé sous la supervision du président du collège d'experts. Cette analyse préliminaire a permis, d'une part, de vérifier la conformité administrative et formelle des dossiers, et, d'autre part, d'établir une première évaluation selon les critères de sélection et leur pondération. Sur cette base, une note a été attribuée à chaque groupement, permettant de dégager un premier classement des candidatures. Ce classement, non communiqué d'office à l'ensemble du collège, a servi d'outil de travail lors de la séance de sélection des candidats.

La séance de sélection des candidats s'est tenue le 9 mai 2025, dans les locaux de la Fondation Esp'Asse à Nyon, en présence des membres du collège d'experts. Cette phase s'est déroulée selon le processus suivant : l'ensemble des documents remis par les candidats a été affiché et mis à disposition des membres du collège d'experts. Chaque membre du jury a procédé à une évaluation individuelle des rendus. Une mise en commun de cette première lecture avec les notations effectuées préalablement a permis d'engager des analyses approfondies de chaque candidature. À l'issue de cette discussion, un premier tour d'élimination a été effectué afin d'écarter les dossiers jugés les moins pertinents au regard des critères de sélection. Les groupements suivants ont ainsi été éliminés :

AAK

Groupement Madeleine

la boutique

SNC Détrituts - A-roh architectes

Urbananaz

we miss

Un deuxième tour de sélection a été organisé, au cours duquel chaque membre du jury a été invité à identifier les trois groupements qu'il considérerait comme favoris sur la base des critères d'évaluation de son domaine de compétence. Une délibération collective au sein du collège d'experts a ensuite permis d'affiner les notations pour aboutir à un consensus sur les équipes présentant le meilleur potentiel pour la suite de la procédure. À l'issue de ces discussions, les groupements suivants ont été identifiés comme favoris :

AFF- PASCAL HEYRAUD - SCHNETZER PUSKAS ing.

Apaar - Le Collectif - Ecum

COMTE/MEUWLY - ADR - SCHNETZER PUSKAS - ALL - SXL

Dreier Frenzel

FAZ

SAPACOCOZIR

Si le deuxième tour a permis de dégager les premières tendances et d'identifier les équipes favorites, un troisième tour de délibération a ensuite été conduit afin de réexaminer les candidatures qui n'avaient, jusqu'alors, été ni sélectionnées ni éliminées. Ce nouvel examen a permis au collège d'experts d'affiner son appréciation et de reconsidérer certains dossiers présentant un potentiel intéressant au regard des objectifs du projet. À l'issue de cette discussion, les groupements suivants ont fait l'objet d'un repêchage en vue de leur maintien dans la procédure :

BUREAU + BC + VOGT + BOLLINGER GROHMANN

CT/ARGE: Experience + Guerra Clauss Architectes

Maclver-Ek Chevroulet

Maupas Mopa

Mirifica

Sujets et objets d'architecture Sàrl

Le quatrième et dernier tour de délibération a permis au collège d'experts de désigner les groupements finaux, se détachant des autres équipes encore en lice en vue de la phase de mandats d'étude parallèles. À l'issue de cette ultime révision des dossiers, les trois candidats suivants se sont démarqués par la qualité de leur approche, la pertinence de leur compréhension des enjeux et la complémentarité de leurs compétences :

*COMTE/MEUWLY - ADR - SCHNETZER PUSKAS - ALL - SXL
SAPACOCOZIR*

Sujets et objets d'architecture Sàrl

Les groupements éliminés à l'issue du quatrième tour de délibération sont, par conséquent, les suivants :

*AFF- PASCAL HEYRAUD - SCHNETZER PUSKAS ing.
Apaar - Le Collectif - Ecum
BUREAU + BC + VOGT + BOLLINGER GROHMANN
CT/ARGE: Experience + Guerra Clauss Architectes
Dreier Frenzel
FAZ
MacIver-Ek Chevroulet
Maupas Mopa
Mirifica*

À l'issue de la procédure de sélection des candidats, l'ensemble des groupements ayant participé a été informé des résultats par le président du jury. Les trois groupements sélectionnés ont ensuite été invités à poursuivre la démarche en engageant l'étude du projet conformément aux modalités précisées dans le « Règlement et cahier des charges », en vue de la tenue du dialogue intermédiaire prévu dans le cadre du mandat d'étude parallèle.

4.4 Dialogue intermédiaire

Le dialogue intermédiaire s'est tenu le 11 juillet 2025 dans les locaux de la Fondation Esp'Asse à Nyon. À cette occasion, chaque groupement sélectionné a présenté au collège d'experts l'état d'avancement de son travail. Reçus individuellement, les groupements ont disposé de 20 minutes de présentation de leur projet, suivies de 30 minutes d'échanges avec le collège d'experts. À l'issue de chaque entretien, le collège a procédé à une délibération collective afin de formuler des observations et recommandations spécifiques à chaque groupement. Le dialogue intermédiaire s'est conclu par la rédaction collégiale des recommandations, consolidées et validées par l'ensemble des experts. La finalisation et la transmission de ces recommandations ont ensuite été assurées par le président du collège d'experts, selon les modalités convenues.

Les recommandations suivantes ont été formulées à l'attention de l'ensemble des candidats, à titre d'orientations générales pour la poursuite des études. Elles ont ensuite été complétées par des recommandations spécifiques adressées individuellement à chaque groupement, en fonction des particularités de leur proposition, des axes d'amélioration identifiés et des attentes du collège d'experts pour la suite des mandats d'étude parallèles.

Recommandations générales à l'ensemble des candidats

Le jury vous invite à vérifier la faisabilité de toute intervention située dans le périmètre de l'aire forestière. Il est essentiel de s'assurer de l'exactitude des surfaces programmatiques et de garantir que toute opération de rocade ne conduise pas à une suppression nette de surface utile. Par ailleurs, le stationnement destiné aux vélos doit être représenté clairement, et le nombre de places de parc pour véhicules, fixé à environ 50 unités, devra être respecté – ce seuil correspondant à la fourchette basse des besoins identifiés.

*COMTE/MEUWLY - ADR - SCHNETZER PUSKAS - ALL – SXL***Éléments positifs du projet**

Le jury a salué l'excellente lecture du site et de sa topographie, ainsi que le respect du plan de quartier. Ont également été relevées positivement l'identité forte du bâtiment projeté, la qualité du lien proposé avec la passerelle, ainsi que l'ouverture du site obtenue par la création d'une place supérieure.

Recommandations spécifiques pour la suite du développement

Il conviendra de préciser les seuils et aménagements aux abords du projet, en particulier en lien avec le traitement paysager, les différences de niveaux, les limites, et les articulations avec les divers programmes. Les questions d'ombrage, notamment sur la plateforme supérieure, méritent également d'être développées.

Le jury recommande de proposer une stratégie de phasage claire entre les fonctions de stockage et de stationnement. Le fonctionnement du pôle restauration devra être crédibilisé, notamment en repensant l'implantation de la cuisine et des chambres froides, actuellement situées à un niveau différent de celui de la salle. L'emplacement du front desk, qui constituera le point d'accueil principal du site, doit également être précisé, au regard des précisions transmises à propos de la salle conventionnée. Le développement des typologies des « boîtes » situées sur et sous la plateforme est attendu, et une cohérence est à trouver entre le plan, la fonction et la géométrie des toitures.

Enfin, le jury attend une clarification des intentions quant aux aménagements extérieurs (contenus, étapes), ainsi qu'une explicitation de la stratégie participative envisagée. Il est également demandé à chaque membre du groupement de préciser, à son niveau, les stratégies qu'il projette de mettre en œuvre (réemploi, concertation, etc.).

*SAPACOCOZIR***Éléments positifs du projet**

Le jury a relevé une belle lecture du site, ainsi que la création d'une nouvelle cour au sud, en lisière de forêt, entrant en résonance avec la cour centrale (avec une attention particulière à l'usage de l'aire forestière après la démolition du bâtiment). Les réflexions menées autour du réemploi structurel ont été jugées prometteuses.

Recommandations spécifiques pour la suite du développement

L'implantation d'un bâtiment sur pilotis, visant à libérer le sol pour d'éventuels usages extérieurs, mérite d'être questionné. Le jury émet d'importantes réserves quant à la mutualisation d'un parking avec un espace de type « tiers-lieu ». La qualité d'usage et spatiale ainsi que l'atmosphère d'un tel dispositif soulèvent de nombreuses interrogations. Le jury recommande de reconsidérer cette configuration et d'explorer des alternatives.

La possibilité d'utiliser la surface située dans l'aire forestière après la démolition d'un bâtiment existant doit également être vérifiée.

Il est attendu un développement plus abouti des circulations verticales. L'organisation typologique du bâtiment devrait être repensée afin de favoriser davantage les interactions et les rencontres propices à l'innovation sociale, tout en évitant autant que possible des espaces mono-orientés au nord. Le projet gagnerait également à proposer une meilleure perméabilité entre la passerelle et l'intérieur du site, en évitant que le nouveau bâtiment ne forme une barrière construite imperméable.

Le jury précise que le restaurant devrait idéalement occuper une place stratégique sur le site, en lien direct avec les espaces de coworking et les principales circulations, afin d'encourager les interactions sociales. Le déplacement du restaurant dans le bâtiment A ne convainc pas le jury.

Des doutes subsistent quant à la volumétrie de la surélévation prévue sur le bâtiment A.

Le jury encourage également un approfondissement des propositions déjà très intéressantes en matière de réemploi, ainsi qu'une réflexion critique sur la pertinence des démolitions envisagées. Enfin, au-delà du schéma des courants d'air – particulièrement apprécié – des schémas de flux (accessibilité, mobilité des personnes) sont attendus afin de mieux comprendre les logiques d'usage.

Sujets et objets d'architecture Sàrl

Éléments positifs du projet

Le jury salue la bonne lecture du site et la qualité des volumétries proposées, qui s'ancrent de manière délicate dans le lieu. Les interventions limitées et mesurées sur les bâtiments existants ont également été jugées justes et respectueuses du contexte.

Recommandations spécifiques pour la suite du développement

Plusieurs points de clarification et d'ajustement sont attendus pour le développement de votre projet.

Le jury recommande de vérifier le nombre d'étages autorisés selon le Plan de Quartier et de s'y conformer.

La relation entre les bâtiments projetés et la passerelle mérite d'être précisée. Les interstices générés entre les volumes, ainsi que la cohérence générale des circulations, doivent être mieux définis. De manière générale, le projet gagnerait à être rationalisé : à titre d'exemple, l'organisation actuelle impose la création de deux cages d'escaliers, ce qui pourrait être optimisé.

La visibilité du restaurant et sa connexion avec le niveau haut (passerelle) doivent être renforcées. Les espaces désignés comme « place du village » nécessitent également d'être mieux définis et qualifiés. Le jury questionne par ailleurs la pertinence d'un potager en toiture, lui préférant une implantation en pleine terre, plus propice aux usages collectifs.

Il est également demandé de revoir la transformation des surfaces imperméables en surfaces de pleine terre, en s'appuyant sur les recommandations de la Ville.

Enfin, la stratégie en matière d'innovation sociale doit être davantage explicitée, en précisant comment les aménagements, les lieux publics (restaurant) et les circulations contribuent à favoriser les rencontres. La création d'espaces de rassemblement extérieurs est vivement encouragée.

Le jury attend également une clarification des intentions structurelles et encourage fortement l'intégration du réemploi dès la structure, en amont des éléments de second œuvre.

4.5 Dialogue final

Le dialogue final du mandat d'étude parallèle (MEP) s'est tenu le vendredi 10 octobre 2025 dans les locaux de la Fondation Esp'Asse, conformément aux modalités précisées dans le Règlement de procédure. L'ordre de passage retenu reprenait celui du premier dialogue, garantissant ainsi une lecture cohérente et comparative des propositions.

Chaque séance a respecté le format défini, soit : 30 minutes de présentation du projet par les équipes et 20 minutes d'échanges avec le collège d'experts. Chaque équipe a pu détailler sa démarche conceptuelle et les évolutions apportées depuis le dialogue intermédiaire, offrant au collège une vision claire de la maturité et de la cohérence de chaque proposition. L'ensemble des présentations s'est déroulé dans un climat constructif et collégial, marqué par la qualité des supports, la clarté des propos et la précision des réponses apportées par les équipes aux questions du collège.

Les délibérations se sont tenues l'après-midi, à l'issue des présentations. Après une première lecture collective des projets, chaque expert a formulé ses appréciations individuelles, avant un débat collégial approfondi permettant d'établir un consensus.

Le dialogue final s'est conclu par la rédaction concertée des critiques de projets et la formulation des recommandations destinées au projet recommandé pour la poursuite des études.

5. RÉSULTATS DU MEP

5.1 Décisions du collège d'experts

Le Collège d'experts tient à saluer la très haute qualité des trois propositions présentées dans le cadre de ce mandat d'étude parallèle.

L'ensemble des groupements a démontré une compréhension fine du contexte, de la mission et des valeurs portées par la Fondation Esp'Asse à travers la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS). Les projets soumis témoignent d'une grande rigueur, d'une approche interdisciplinaire aboutie et d'une réelle sensibilité aux enjeux du site, du paysage et du programme. Le Collège relève en particulier l'évolution impressionnante des projets entre le premier et le second dialogue. Chacune des équipes a su intégrer les remarques formulées en cours de procédure et approfondir sa démarche de manière significative. Les ajustements opérés, tant sur le plan urbain que constructif, traduisent une forte capacité d'écoute, une réactivité exemplaire et un engagement remarquable de la part des trois groupements. Les propositions se distinguent chacune par des solutions innovantes et qualitatives : une lecture paysagère sensible, des stratégies de réemploi ambitieuses, une réflexion fine sur la concertation. Enfin, le Collège souligne la pertinence des approches développées, qui traduisent une compréhension partagée des enjeux de durabilité, d'inclusion et de continuité territoriale.

Conformément au règlement de la procédure, les projets ont été analysés et évalués sur la base des critères de jugement définis :

Critères urbanistiques :

- Pertinence de l'insertion dans le site (MISS et logements) ;
- Qualité des aménagements extérieurs, des accès, des circulations ;
- Qualité des relations établies avec la future passerelle, le contexte bâti et naturel.

Critères architecturaux :

- Respect du programme ;
- Qualités fonctionnelles, structurelles, spatiales, de lumière naturelle et de distribution ;
- Diversité de l'intégration du réemploi dans le projet et les détails constructifs ;
- Qualité et diversité des typologies de logements.

Critères de durabilité :

- Rationalité et l'économie des moyens ;
- Flexibilité de la structure architecturale en vue de changements d'utilisation futurs ;
- Qualité des propositions, méthodologies et actions de mise en œuvre de la concertation ;
- Originalité et qualité des solutions proposées favorisant la participation des citoyens, le vivre-ensemble et l'accessibilité à toutes les catégories de la population.

Critères économiques :

- Densité, compacité et exploitation du sol ;
- Gestion des volumes de terres déplacés ;
- Choix constructifs et techniques permettant un entretien et une maintenance économique.

5.2 Projet recommandé pour la suite des études

Le Collège exprime enfin sa reconnaissance aux trois équipes pour la qualité de leur travail et leur contribution exemplaire à cette réflexion collective autour de l'avenir du site d'Esp'Asse.

À l'issue de l'examen approfondi des projets, le Collège d'experts a recommandé à l'unanimité le projet du groupement **COMTE / MEUWLY – ADR – Schnetzer Puskas – Atelier des Lieux et des Liens – SXL** pour la poursuite des études.

Aux yeux du jury, ce projet offre la réponse la plus adéquate et la plus complète à la problématique posée, conciliant cohérence architecturale, faisabilité technique et adéquation aux ambitions sociales et environnementales du maître d'ouvrage.

Le jury a particulièrement salué l'attitude architecturale du projet, qui réagit à la situation existante avec une légèreté et une aisance presque ludique. Le projet s'intègre avec délicatesse dans la structure bâtie du site, en travaillant avec ses échelles et ses atmosphères, et parvient à renforcer l'identité du lieu sans la transformer.

Les réflexions précises sur le bâti existant, les séquences spatiales et la mixité des usages témoignent d'une compréhension fine du contexte et d'un véritable respect pour l'histoire du site. La composition en trois niveaux – Parvis, Esplanade et Canopée – crée une structure claire et vivante, articulant intérieur et extérieur, quotidien et public.

Le grand escalier, élément central, relie la cour semi-publique à la terrasse plus largement ouverte au public. Ce dispositif architectural fort exprime l'esprit d'ouverture sociale et spatiale qui anime le projet, et crée un lieu de rencontre, de transition et d'appropriation.

Le traitement paysager conçoit les espaces extérieurs comme un système productif et socialement fédérateur. Les interstices deviennent des « interstices nourriciers », associant végétation utile, biodiversité et activités collectives. Cette approche renforce le caractère du quartier comme un ensemble vivant, en constante évolution.

La stratégie de participation et du « chantier vivant », développée en collaboration avec l'Atelier des Lieux et des Liens, établit une base solide pour une future « maîtrise d'usage » durable. En faisant du processus de planification et de construction un véritable terrain d'apprentissage collectif, l'équipe inscrit son travail dans les valeurs fondamentales de la Fondation Esp'Asse – hospitalité, inclusion, expérimentation et coopération. Le jury aurait apprécié avoir plus de détail sur la mise en œuvre de cette stratégie participative comme outil opérationnel pour les prochaines phases.

En outre, le jury a soulevé une réserve concernant l'emplacement du restaurant, jugé trop en retrait, alors que la salle polyvalente occupait une position plus centrale et visible. Le maître d'ouvrage souhaite inverser ces deux fonctions : installer le restaurant sur la terrasse, en lien direct avec la future passerelle, et orienter la salle polyvalente vers la cour. Cette adaptation permettra de renforcer la dimension publique de la MISS et d'intensifier les synergies entre les différents usagers du site.

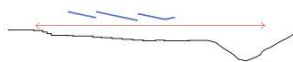
Le réemploi est une stratégie centrale du projet. Elle se structure en deux parties. D'une part une logique « lourde » qui englobe la partie structurelle et qui s'appuie sur les recherches issues de l'EPFL. D'autre part sur une logique « légère » qui comprend le second œuvre.

Le jury salue le fait que le réemploi n'est pas uniquement lié à la question de la matière, mais qu'il s'agit également d'un levier pour créer une sensibilisation qui dépasse les limites du projet, une réappropriation des savoir-faire manuels et une activation culturelle du site.

Ce lien qui est créé entre la question du réemploi et de la participation, illustre parfaitement les valeurs de la Fondation Esp'Asse

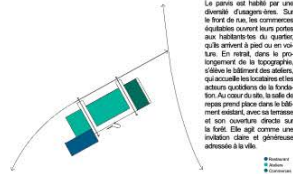
Dans l'ensemble, l'équipe COMTE / MEUWLY parvient à une synthèse convaincante entre clarté conceptuelle, sensibilité sociale et précision architecturale. Il constitue ainsi une base solide et inspirante pour le développement futur de la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités, ouvert, évolutif et fidèle à l'esprit de la Fondation Esp'Asse.

MEP MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES
ORGANISATION PROGRAMMATIQUE

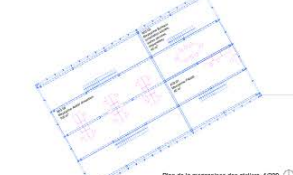


Le projet s'appuie sur la fragmentation existante du site pour proposer une organisation sociale et évolutive. La MISS se décline en plusieurs volumes, en continuité avec le tissu bâti en place, favorisant une lecture fluide des usages et des parcours.
 Tous niveaux structurant le projet : le parvis, aménagé dans le sol, accueille les visiteurs, les locataires et les services liés à l'habitat ; l'esplanade, au niveau de la passerelle, devient un lieu de rassemblement et de culture, véritable place du village ; le complexe, en hauteur, ouvre le site sur le paysage, comme un belvédère habité.
 Cette organisation renforce les qualités spatiales : multiplicité des accès, variété des ambiances, porosité entre intérieur et extérieur tout en favorisant les moments de rencontres et d'échanges. La MISS répondra par un habonnement, elle offre un cadre adaptable, enrichi aux pratiques déjà présentes et à celles à venir.

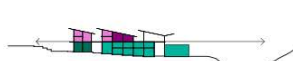
LE PARVIS : ATELIERS, RESTAURANT ET COMMERCES



Le parvis est habité par une diversité d'usages mixtes. Sur le front de façade, des commerces équilibrés ouvrent leurs portes aux habitants du quartier, qu'ils arrivent à pied ou en voiture. En retrait, dans le prolongement de la topographie, s'élève le bâtiment des ateliers, qui accueille les locataires et les acteurs qu'évoque la livraison. Au cœur du site, la table de repas prend place dans le bâtiment résident, avec sa terrasse et son ouverture directe sur la façade. Elle agit comme une invitation claire et généreuse adressée à la ville.

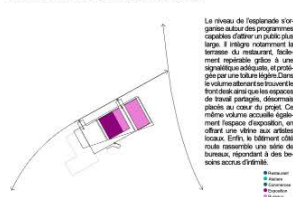


Plan de la mezzanine des ateliers 1:200

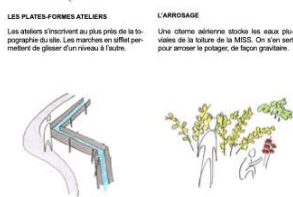


Legend: Habitable (green), Bureaux (blue), Exposition (purple), Ateliers (pink).

L'ESPLANADE: LES BUREAUX ET L'EXPOSITION

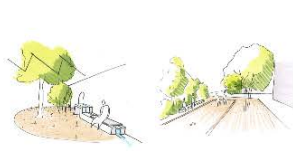


Le niveau de l'esplanade s'organise autour des programmes capotés dotés d'un accès plus large, à l'intérieur notamment la terrasse, du rez-de-chaussée, facilement réversible grâce à une séparation adoucie et protégée par une balustrade légère. Dans le prolongement, les volumes de bureaux et d'exposition, situés au cœur du projet. Ce niveau offre une vue dégagée sur l'espace d'exposition, en offrant une visée aux ateliers locaux. Enfin, le bâtiment côté nord rassemble une série de bureaux, répondant à des besoins spécifiques.



LES PLATES-FORMES ATELIERS
 Les ateliers s'inscrivent au plus près de la topographie du site. Les marches en offrent permettront de glisser d'un niveau à l'autre.

L'IRRIGATION
 Une citerne souterraine stocke les eaux pluviales de la toiture de la MISS. On s'en sert pour arroser le potager, de façon gravitaire.



LE BISSE
 Le long du chemin dans la forêt, l'eau de pluie est recueillie dans un canal en bois léger qui ressemble un peu à un tissu vallonné.

LA CUEILLETTE
 Toute personne passant à proximité des intentions multiples est invitée à grappes les fruits du jour. Selon les saisons, fraises, figues, aromatiques et même des fleurs de macerons !



LA FLACETTE
 A l'entrée de la rue des Artisans, on peut piéquer à l'ombre d'un feuillu et profiter de l'écoulement de l'eau d'une fontaine.

LA PÉTAQUIE
 Devant le bâtiment à un fosse délimitée à la pétanque à l'abri du trafic et à l'ombre des nouveaux arbres.

CONFIDENTIEL ADP, Schweizer Partner, Heller des Linsen et des Linsen, S&L



Plan de site, éch. 1:200

MEP MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES



CONTENEUR/URY ATEL Selection Public, Atelier des Usages et des Usages, SIA

LES TOITURES, ENTRE IDENTITÉ ET ÉNERGIE

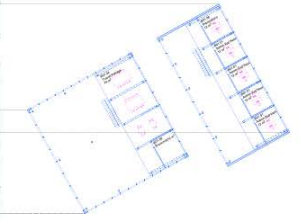
Les toitures assurent plus qu'une fonction de couverture. D'une part, elles forment un dispositif architectural porteur de l'identité du site. En effet, part de la hauteur offerte par le plan de quartier, sont géométriquement composés des espaces ouverts et géométriques, offrant de nouveaux lieux de rencontre, de sociabilité et de contemplation du paysage.

D'autre part, elles constituent un dispositif énergétique à part entière : modules de panneaux photovoltaïques, elles produisent l'électricité nécessaire aux bâtiments qu'elles abritent.

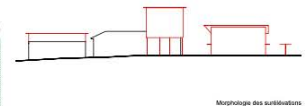
UNE CIRCULATION AMPLIFIÉE

La gestion des flux de nouveaux visiteurs constitue un enjeu majeur pour la MMS. Son ouverture vers la ville de Lyon invite à repenser le caractère public du lieu. Fidèle à la passerelle de mobilité douce, l'escalier devient une porte d'accès accueillante, ouverte à un large public.

À cette connexion s'ajoute un grand escalier public, à la fois voie de passage et scène ouverte, gérant ostensiblement vers l'extérieur du site et offrant un espace de rencontre vivant.



Plan de la mezzanine du 1er étage 1:200



Morphologie des surélévations

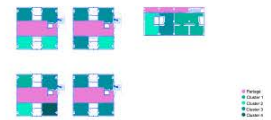
SURÉLÉVATIONS, TYPOLOGIES ET NOUVELLE DOMESTICITÉ

Les nouveaux logements créés s'inscrivent dans la continuité du projet de la MMS. Chaque bâtiment est surélevé selon son potentiel, à la fois urbain et structurel.

Le bâtiment A gagne quatre niveaux supplémentaires grâce à une nouvelle structure pédonculaire, affirmant un point haut qui fait écho aux surélévations déjà présentes sur le site. Il abrite une typologie de cluster aisément modulable, capable de répondre aux besoins programmatiques et à la flexibilité d'usages attendus. Plusieurs configurations sont possibles : un grand appartement familial, une colocation étudiante, deux logements destinés pour une famille recomposée, ou encore quatre unités partageant un espace commun. Le plan offre ainsi une grande liberté d'appropriation pour les futurs habitants.

Le bâtiment B, plus discret, est surélevé d'un seul étage, nécessitant des renforcements structurels limités. Une courbe pédonculaire l'escalier desservant trois logements - deux studios et un grand 2.5 pièces - et fonctionne également comme balcon partagé grâce à sa généreuse largeur. En concentrant les interventions sur ces points précis, le projet atteint les surfaces prévues par le plan de quartier tout en respectant l'équilibre général du site.

SURÉLÉVATIONS, TYPOLOGIES ET NOUVELLE DOMESTICITÉ



Typologies variables 1:500

STRUCTURE PORTEUSE

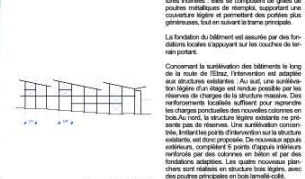
Le projet de la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités repose sur la volonté affirmée de réaliser un bâtiment résilient et durable. La structure porteuse, en acier préfabriqué, constitue une ossature dans la construction, est adaptée afin d'offrir une ossature robuste et durable. Le dispositif proposé combine une ossature primaire constituée de deux dalles en béton de structure, avec une structure secondaire en acier préfabriqué permettant de racorder à différents types de poteaux, de poutres et d'équipements de dalle.

La structure est une trame régulière de 3,75 x 5,00 m, permettant flexibilité programmatique et possibilité d'adaptation de la trame chargement. La portée de 3,75 m est notée par les dalles de remplissage, pour maximiser la compatibilité avec les nombreux éléments disponibles sur le marché secondaire. L'ossature primaire se compose de poteaux et poutres modulaires. La portée libre de 5 m est obtenue par différents ponts secondaires. Afin de garantir un espace modulable, des poteaux sont intégrés dans les joints entre éléments. Les dalles de remplissage sont connectées aux poteaux métalliques, permettant sur ouvrage et assurant la transmission des efforts horizontaux aux contreventements du bâtiment. Sur la scène prennent place trois toitures inclinées, elles se composent de dalles de poutres métalliques de remplissage, supportant une couverture légère et permettant des pontes plus génériques, tout en suivant la trame proposée.

La fondation du bâtiment est assurée par des fondations locales s'appuyant sur les couches de terrain porteur.

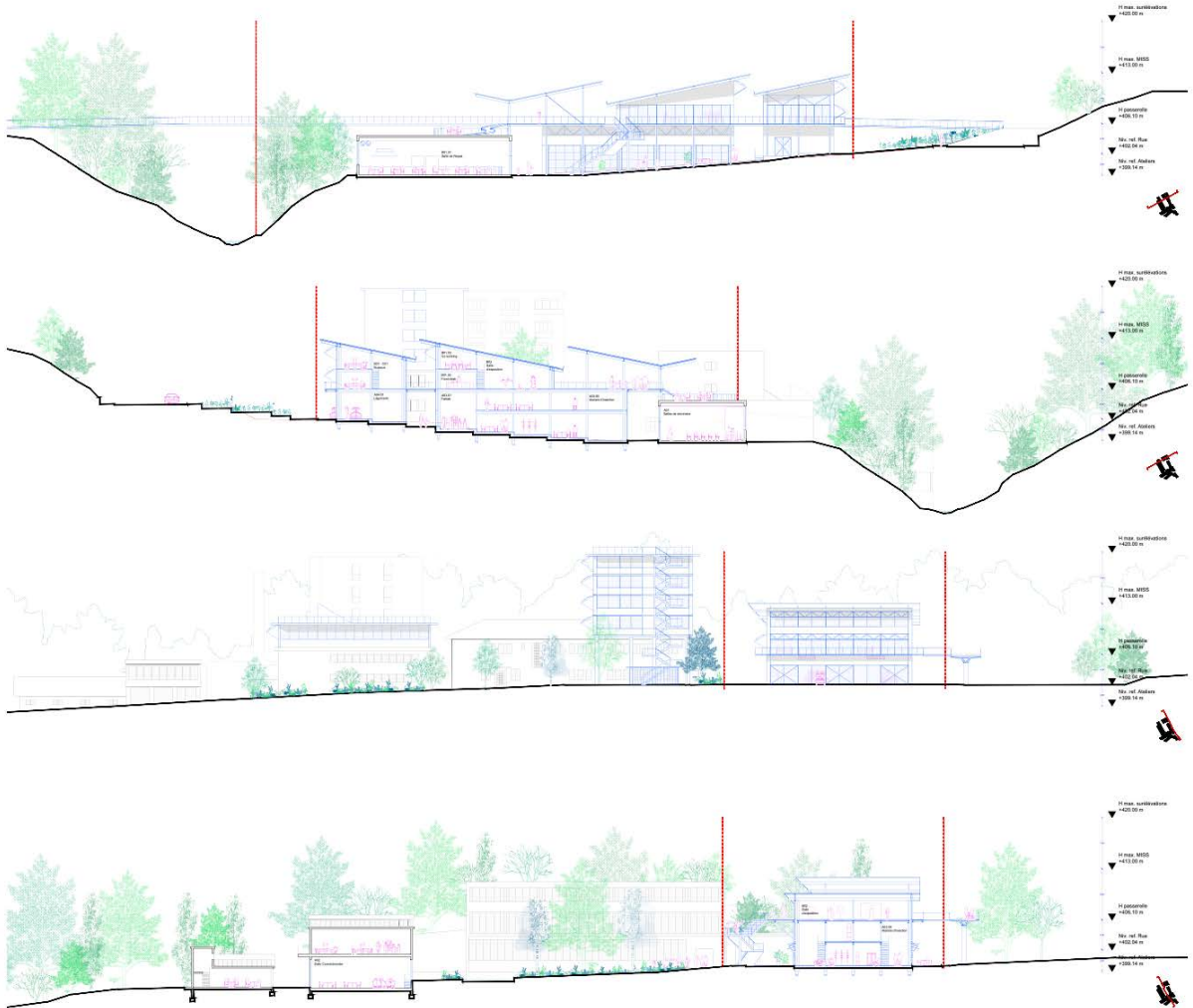
Concernant la surélévation des bâtiments le long de la route de St-Etienne, l'intervention est adaptée aux structures existantes. Au lieu, une surélévation légère d'un étage est rendue possible par les réserves de charges de la structure existante. Des renforcements locaux assurent pour répondre les charges ponctuelles des nouvelles colonnes en béton. Sur le toit, la structure légère existante ne présente pas de réserves. Une surélévation compatible, inférieure à celle de la structure existante, est donc proposée. De nouveaux appuis extérieurs, composés d'acier inoxydable, sont renforcés par des câbles en béton et par des fondations adaptées. Les quatre nouvelles colonnes sont réalisées en structure bois léger, avec des poteaux principaux en bois lamellé-collé.

STRUCTURE PORTEUSE

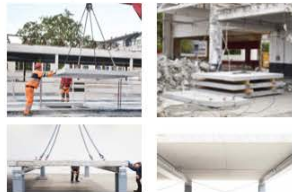


Grille structurale 1:500

MEP MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES



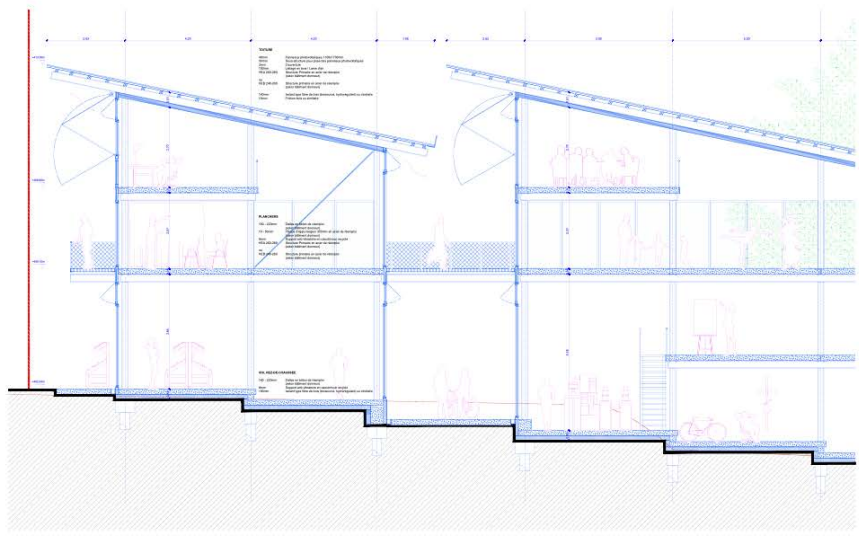
CONCEPT STRUCTUREL ET DE RÉEMPLOI



Attitude
Le réemploi est l'une des stratégies fortes du projet pour assurer de manière exemplaire une construction durable, locale, bas-carbone et économe en ressources naturelles, ainsi qu'une économie locale solidaire.

Les nouveaux bâtiments seront parmi les projets pionniers réalisés en termes de réemploi. De nombreux éléments « ligères » - les séparations intérieures, les équipements sanitaires, les éléments de cuisine, et le mobilier, et « lourds » - les éléments de structure porteurs, sont finement pensés pour être réutilisés avec des composants de réemploi. Pour le « lourd », la structure protégée des intempéries sera réhabilitée avec des dalles en béton armé de réemploi, déposées sur des poutres, soubresmes et colonnes en béton existants, selon une trame adaptée pour être contrôlée avec des profils de réemploi, dans des fourchettes de dimensions courantes. Ce système adapté de réemploi de REPI, réduit de plus de 80 % le carbone embarqué de la structure, une partie qui constitue de loin le plus grand poste en terme d'énergie grise dans un bâtiment.

Un approvisionnement progressif et local
Les éléments légers seront progressivement assemblés dans le bâtiment D, travaillé en responsabilité locale le temps du projet de construction. C'est-à-dire comme un site de stockage temporaire, ce bâtiment sera un catalyseur de partage et d'apprentissage. Les suggestions des locaux adjacents ainsi que les personnes en formation sur le site seront invitées à partager à la remise en état et à l'habillage/transformations de ces éléments. Ces derniers seront réutilisés à travers des opérations de démantèlement coordonnées après élimination de la rigidité (et que la fondation à but social Pro'Local, qui assure pour la formation dans la matière, du travail de personnes en fin de droit ou directement échoué auprès de bureaux de matériaux de seconde main (matériaux, ProLocal, ...). Les ateliers de sites du district de Nyon seront invités pour des activités de partage sur les méthodes



Processus de réemploi de dalles en béton, EXL

Coupe constructive 1/50

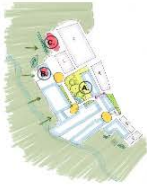
CONTREMEASURE ADL, SCHWENZ PUBLIK, ABLER DES LIAUX et des LIENS, SIA

MEP MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITÉS
UN PHASAGE CLAIR, AU SERVICE DU PROJET

ÉTAPE 1: ACTIVATION

Le site s'anime peu à peu et revêt de nouvelles formes de transformation. À l'Est, les franges du projet retrouvent une nouvelle vitalité, tandis que le cœur du manoir se pare de jardins arborés qui annoncent un renouveau. Des espaces plus fluides et préparant le terrain à la mise en œuvre de projets.

fonctionnelle. Dans le même temps, les matériaux de remplissage sont gâchés et se font attendre au Nord comme une réserve en attente de devenir matière de construction. De nouveaux axes s'ouvrent, dessinant des circulations plus fluides et préparant le terrain à la mise en œuvre de projets.

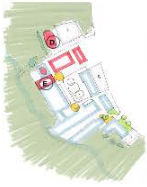


A. Courne premier axe, planter des arbres et des plantes.
B. Ouverture du site pour les éléments de second œuvre de remplissage dans le bâtiment D existant.
C. Démontage progressif du bâtiment existant pour laisser une place à un espace de stockage.

ÉTAPE 2: CHANTIER VIVANT

Le chantier devient un véritable terrain d'expérimentation. La construction de la MBS ne se limite pas à l'édification d'un bâtiment - elle s'invente dans l'échange avec les usagers, dans les essais menés directement sur le site, et dans l'accompagnement des matériaux de remplissage soigneusement collectés et stockés. Tandis que la passerelle de mobilité douce prend forme

en parallèle, certains lieux s'animent de manière ponctuelle - des ateliers ouverts invitent à réfléchir et à agir autour des pratiques de construction, au plus près de la zone de stockage du gros œuvre. Les éléments de second œuvre, quand à eux, trouvent refuge dans le bâtiment D, devenant une réserve matérielle prête à recevoir la suite du chantier.



D. L'usage de matériaux, une activité continue et un flux constant soutenu par les activités complémentaires.
E. Le stockage en vrac. Les matériaux sont stockés dans les locaux du bâtiment existant. Des ateliers de travail se font régulièrement avec les intervenants.

ÉTAPE 3: ÉPANOUISSEMENT

La MBS déploie pleinement sa présence. Le bâtiment réajuste l'échelle de vie : la terrasse du restaurant se remplit de conversations, les ateliers se peuplent d'activités et de gestes quotidiens. Certains surfaces, libérées de l'existant, trouvent de nouveaux usages, dessinant

des possibles en mouvement. La ligne ne s'écarte au rythme de son phasage, au fur et à mesure de son phasage. Sur la route de l'Est, les bâtiments s'élevaient, tandis que certains matériaux de remplissage, composés d'une respiration vivante, signe d'un lieu désormais amplifié, multiple et ouvert.



F. Un phasage en mouvement continu.
G. L'usage du site. Les usages se déploient au fil de la construction.
H. Le chantier s'adapte et se transforme dans son état de fluidité.

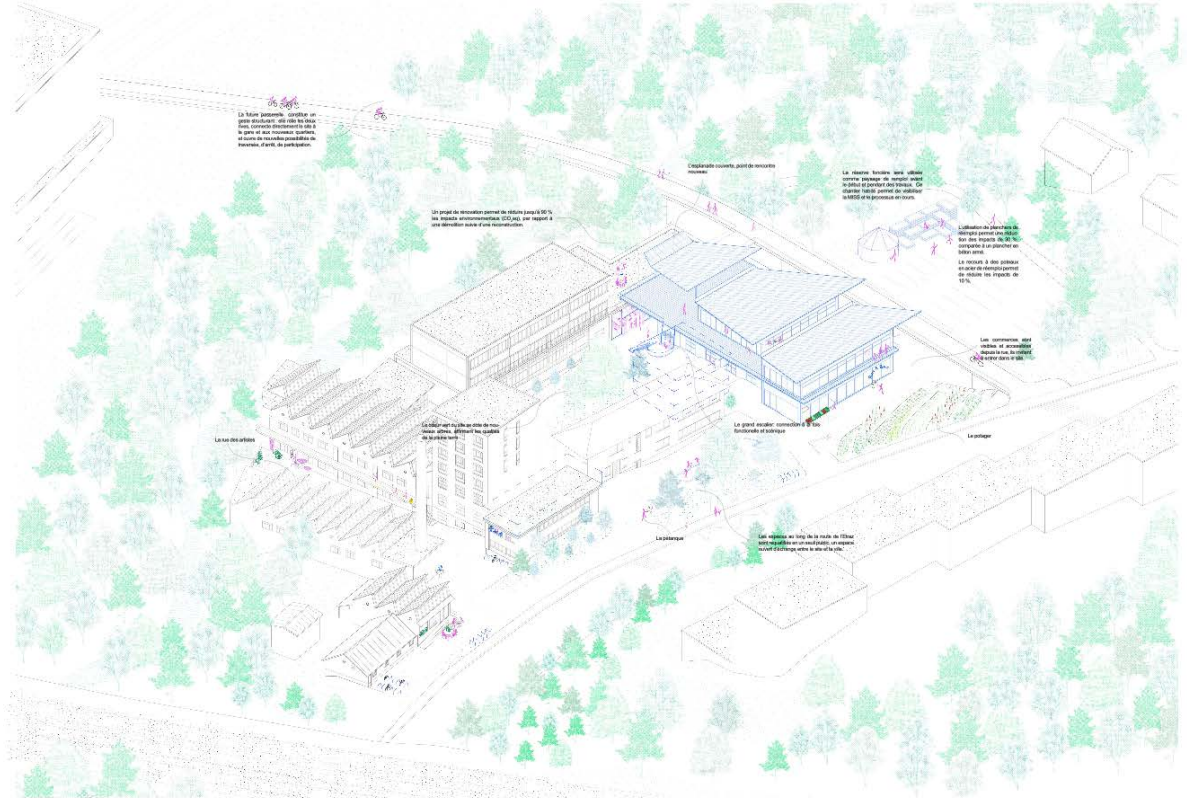
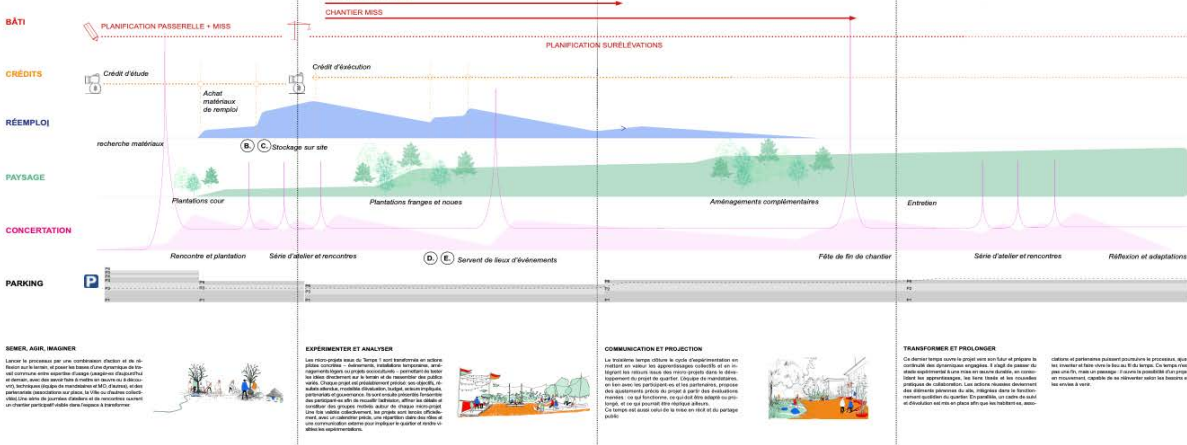
ÉTAPE 4: LE TEMPS LONG

Le chantier ne s'arrête jamais vraiment : il se protège, se renouvelle, s'adapte. Sur la route de l'Est, les bâtiments s'élevaient, tandis que certains matériaux de remplissage, composés d'une respiration vivante, signe d'un lieu désormais amplifié, multiple et ouvert.

Le chantier ne s'arrête jamais vraiment : il se protège, se renouvelle, s'adapte. Sur la route de l'Est, les bâtiments s'élevaient, tandis que certains matériaux de remplissage, composés d'une respiration vivante, signe d'un lieu désormais amplifié, multiple et ouvert.



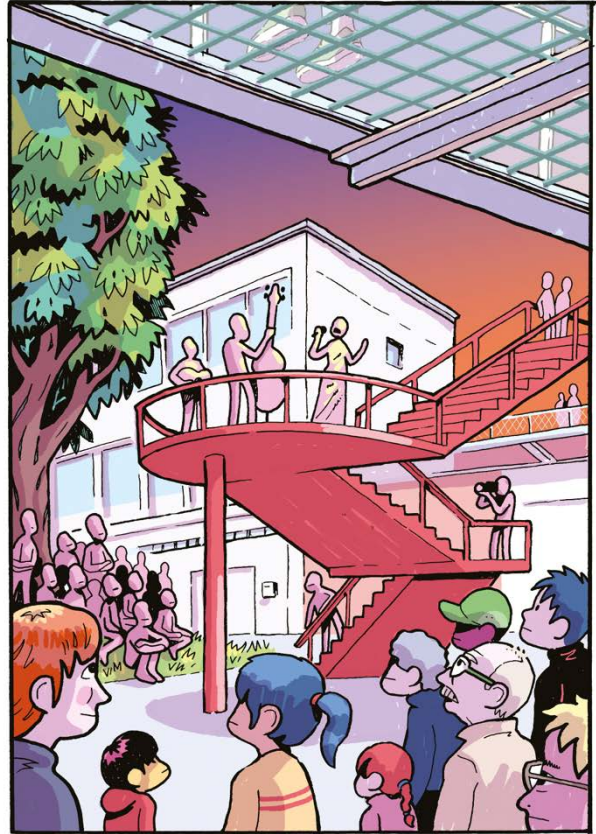
I. Histoires continues...



MEP MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES



COURTESY: ADR, Schroder Puckas, Atelier des Lignes et des Lignes, SXL



PIERRE FERRERO

5.3 Projets concurrents

Team SAPACOCOZIR

Le projet de l'équipe SAPACOCOZIR composée des entités SAAS – PARABASE – COLOCO – ZIRCULAR se démarque par une approche sensible et une compréhension fine du site ainsi que du programme de la Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS). Il cherche avant tout à retisser des liens entre nature, usages collectifs et ville, en rétablissant les porosités originelles Est-Ouest entre les structures bâties existantes et nouvelles, jusqu'à la lisière et l'Asse. Pour cela le projet propose une déconstruction sélective de bâtiments existants et une valorisation de leur potentiel grâce au réemploi des matériaux et éléments pour réaliser la nouvelle MISS. Le parti d'implantation, à la fois compact et libre, prolonge la structure et le caractère industriel du lieu tout en offrant une identité renouvelée pour le site. La répartition en trois niveaux : Entrée et activités collectives - Bureaux - Terrasse Publique – définit une organisation claire, articulant les usages quotidiens et publics de manière pertinente.

D'un point de vue typologique le jury reconnaît l'efficacité et la générosité du rez-de-chaussée inférieur, avec ses espaces de séminaires et de travail collectifs, qui offre une adresse claire et ouverte à la MISS. L'emplacement du restaurant en lien direct avec la terrasse et la passerelle publique est également salué pour sa justesse. En revanche, l'organisation spatiale des ateliers et bureaux au premier étage, disposés de part et d'autre d'un couloir, ne convainc pas et la flexibilité annoncée n'est pas perçue.

De plus, le jury regrette que le règlement de quartier n'ait pas été respecté, ni investi pour enrichir en coupe la diversité spatiale et la flexibilité d'usage.

Le traitement paysager crée de nouvelles conditions d'espaces publics de qualité à l'échelle du site. La généreuse terrasse du nouveau bâtiment offre une polyvalence d'usage appréciée et se connecte au flux de la ville par la passerelle. Le passage au travers du bâtiment fluidifie la traversée nord-sud et relie le cœur du site au Sentier du Rocher. Le jury aurait apprécié plus de détails concernant la formalisation du projet de gestion des eaux dans le Jardin des Communs. Une stratégie de réemploi des matériaux au droit des espaces extérieurs aurait été pertinente et possible notamment dans les ouvrages de la cour centrale.

La stratégie de concertation présentée est claire, cohérente et honnête et correspond parfaitement aux valeurs de la Fondation Esp'Asse. L'approche propose trois modalités de concertation des publics et usagers (mini publics, chantiers participatifs et événements) avec une stratégie de mise en œuvre bien établie, qui permet d'envisager un projet très inclusif. Le jury a particulièrement apprécié la démarche de consultation des usagers engagée aux différentes étapes du MEP et l'intégration fidèle des apports reçus, démontrant une grande ouverture et sensibilité du groupement de ce point de vue.

L'équipe propose une stratégie de réemploi principalement axée sur le réemploi d'éléments issus du démantèlement de bâtiments existants sur le site.

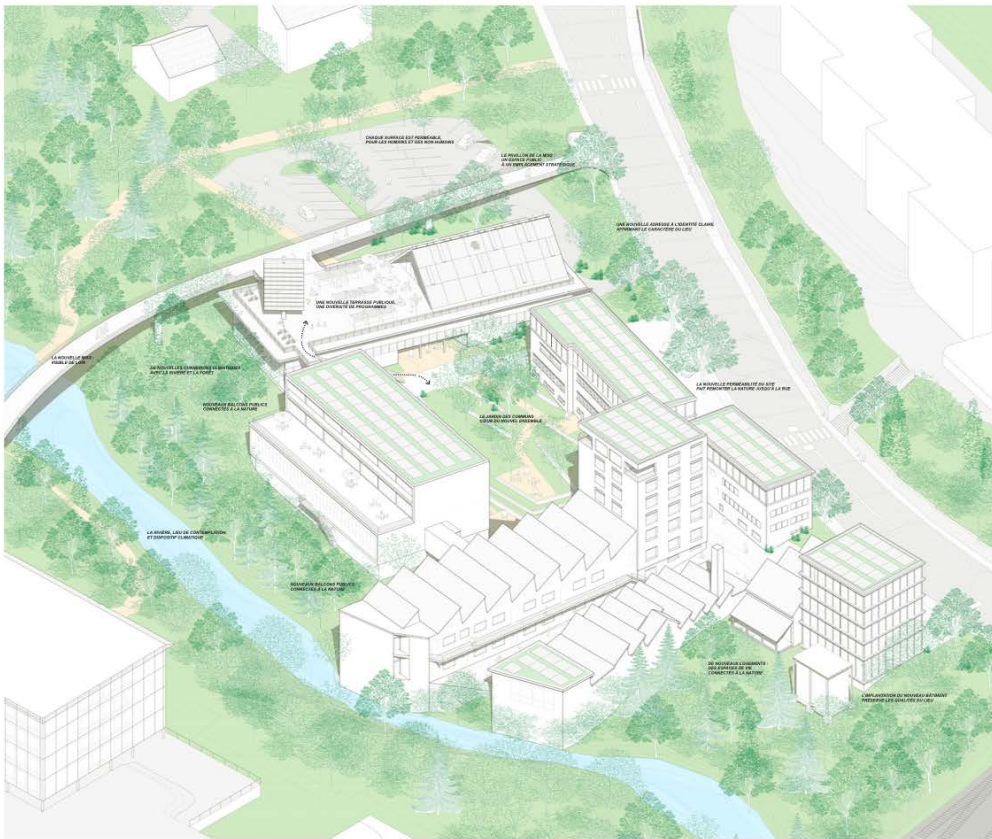
L'expression architecturale de la nouvelle MISS découle ainsi de cette stratégie avec d'une part des marques de réemploi assumées et d'autre part la mise en place d'un élément singulier qui se veut le nouveau symbole du site.

Bien que la matière soit utilisée comme un gisement sur site, le jury questionne la pertinence de démolir un bâtiment existant qui est encore complètement fonctionnel et qui aurait pu être intégré au projet.

En conclusion, le jury souligne les grandes qualités et les ambitions du projet, notamment dans le rétablissement des liens entre la ville, la biodiversité et les usagers. L'attention portée au réemploi et à la participation confère au projet un fort potentiel pour créer un lieu singulier et porteur d'une identité forte. Toutefois, le jury estime que cette ambition aurait gagné à s'exprimer de manière plus libre et moins formalisée tant dans l'expression architecturale du pavillon-restaurant que dans la flexibilité spatiale de l'ensemble.

FONDATION ESP'ASSE NYON / MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE A UN DEGRE
 MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS / Réemploi des matériaux, des savoirs et des usages

TEAM SAPACOCOZIR / QISS
 DIALOGUE FINAL 10.10.2025



Vue axonométrique de l'ensemble

UN NOUVEL ENSEMBLE, UNE NOUVELLE IDENTITÉ

RÉVÉLER LE POTENTIEL DE L'EXISTANT
 Le projet pour la nouvelle MISS et les logements de la Fondation Esp'asse propose un regard différent sur les bâtiments déjà présents sur le site. Ainsi, la démarche vise à révéler le potentiel de l'existant et à en transformer la valeur par le réemploi de ses matériaux et composants pour construire la nouvelle MISS et les bâtiments de logement.

Le projet s'appuie sur deux stratégies principales.

La première consiste en trois démontages ciblés de bâtiments existants sur le site. Ces interventions visent à établir la connexion du site avec le rivage, afin d'améliorer le fonctionnement climatique et la cohésion morphologique de l'ensemble du lieu. Cette opération, en apparence simple, permettra non seulement d'optimiser une quantité importante d'émissions de CO2 et de coûts

énergétiques, mais aussi de rendre l'environnement global plus agréable pour les usagers. Parallèlement, le site sera largement désimbriqué, favorisant le retour du sol vivant et le comportement naturel du terrain, générant ainsi un cadre sans pour vivre et travailler. Intervention minimale, bénéfice maximal.

La seconde stratégie consiste à réaménager certains qui seraient non seulement les structures et composants existants, mais aussi l'énergie qui y est insérée dans le passé – depuis l'effort industriel et manuel jusqu'à la matière et aux émissions de CO2 incorporées. Par ailleurs, aucun nouvel espace souterrain ne sera creusé, afin de maintenir une consommation énergétique minimale et une approche respectueuse du sol.

À LA RECHERCHE D'UNE ESTHÉTIQUE DÉMOCRATIQUE
 Le sens du beau n'est jamais abstrait, il est l'expression des rapports sociaux.

Sur une parcelle de Nyon, la future Maison des Innovations Sociales et Solidarités (MISS) s'imagine déjà comme un lieu habitant : un restaurant, des ateliers, des bureaux associatifs, des espaces de rencontre. Plus d'un bâtiment qui parle une même langue, mais pour accueillir la diversité des usages et des parcours.

Des sans concours d'architecture, deux contraintes ont été posées : travailler avec des matériaux réemployés et intégrer la participation des usagers. Autrement dit : concevoir que le beau de ce projet ne réside pas d'une

pure ligne architecturale, mais de la complexité sociale qui l'anime. Comme le rappelait Pierre Bourdieu, "le sens du beau n'est jamais abstrait, il est l'expression des rapports sociaux"; le beau sera négocié, bricolé, partagé.

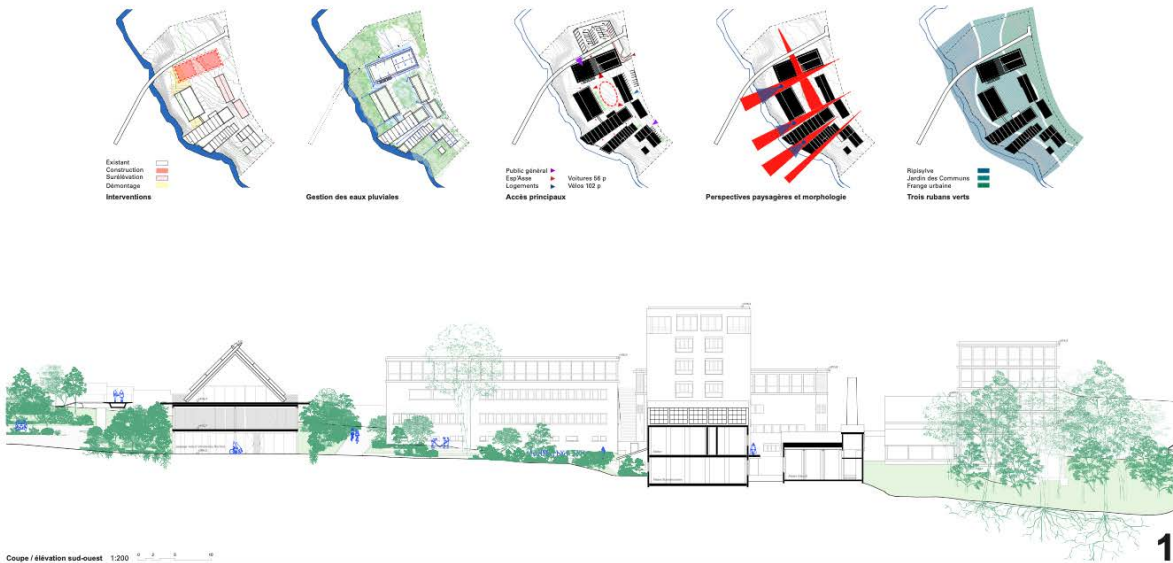
On pourrait dire que la MISS naît dans le pas de Robert Venturi et Denise Scott Brown, qui, dans Learning from Las Vegas, avaient posé l'affirmation que "l'inglé est ordinaire" – le monde est complexe – avant le simple. Car quel est plus démocratique que de donner vent à une forme populaire et aux pratiques associatives ? Mais au même temps, la MISS porte une exigence de rigueur qui rappelle les thèses de Paul Virilio sur le rôle du réemploi et de la durabilité, elle touché la critique du gaspillage et de la consommation ostentatoire dans la matérialité même du bâtiment.

Et parce qu'elle sera co-projetée avec les futurs habitants, associations et partenaires, la MISS risque d'assumer une esthétique participative, peut-être hétéroclite, fragmentée et hybride. Comme les projets de Lucien Krill ou de Patrick Bouchain, elle portera ainsi une marque de la matière, des débats, des compromis, des inventions collectives. Ce n'est pas un idéal : c'est la preuve que le démocratique a laissé ses traces dans la forme.

C'est aussi, au fond, ce que défendait le philosophe John Dewey : la démocratie comme expérience vivante, comme droit d'être au monde et de s'émanciper à travers l'action commune. Si la MISS réussit son pari, elle ne sera pas seulement un bâtiment. Elle sera une école de la démocratie vivante, un lieu où l'on apprend à inventer ensemble des manières de cohabiter et de créer.

Cette ambition est incarnée par l'équipe SAPACOCOZIR : un collectif qui réunit architectes, urbanistes, ingénieurs, acteurs de terrain, praticiens de la participation et directeurs d'associations locales et nationales, mais la conviction que l'esthétique démocratique commence dès la conception, dans le travail collectif et la mise en commun des savoirs.

La MISS pourrait ainsi devenir une forme vivante de démocratie : proposée par ses usagers, enrichie par ses matériaux, collective par son processus, émanant par son expérience. Un lieu qui ne cherche pas l'unanimité abstrait, mais qui assume pleinement d'être l'expression d'un monde en commun.



Coupe / élévation sud-ouest 1:200

1

FONDATION ESP'ASSE NYON / MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE A UN DEGRE
 MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS / Réemploi des matériaux, des savoirs et des usages

TEAM SAPACOCOZIR / QISS
 DIALOGUE FINAL 10.10.2025



Plan du site, rez-de-chaussée 1:300

UN SITE À LA FOIS SOLIDEMENT ANCRÉ ET POREUX

LA CRÉATION D'UNE STRATÉGIE VÉGÉTALE DE LONG TERME EN SYNERGIE AVEC LE PROGRAMME DE LA MISS
 Le jardin proposé pour la MISS de Nyon s'inscrit dans une lecture fine des dynamiques du site : un territoire en mutation, à la recherche du bâti et des usages d'un futur équipement, de l'espace public renforcé par la nouvelle passerelle reliant le quartier à la gare, et du milieu naturel reconstruit le long de la rivière.

LA PRÉSENCE DU VIVANT - AMÉNAGER EN FAVEUR DES DYNAMIQUES NATURELLES
 Dès les phases de terrain et après analyse des documents de planification territoriale, le potentiel de renaturation du site offre d'importantes opportunités d'enrichissement des écosystèmes. Dans le projet, c'est un point prioritaire pour envisager une transformation pensée sur le long terme. La reconnaissance des dynamiques naturelles est

à la base des intentions du projet et sera prolongée par des études écologiques, climatologiques, anthropologiques et entomologiques avec des spécialistes locaux. Entre ville et nature, le jardin de la MISS de Nyon propose une nouvelle manière de concevoir le vivant tout en renforçant les usages du site. Un espace de vie en commun, il organise en trois séquences complémentaires, formant un écosystème en évolution : un jardin écologique collectif et communautaire, un jardin partagé avec les habitants, et un espace de partage résidentiel et en permanente évolution. Intégrer une stratégie progressive sera le rôle. L'impact public et le milieu naturel, à travers trois zones distinctes mais interdépendantes : le jardin résidentiel, le jardin des communs et la Sabote urbaine.

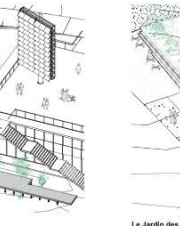
RENATURATION, USAGES COLLECTIFS ET TRANSITION URBAINE
1- LA RÉSILIENCE RETROUVÉE : LAISSER L'ESPACE À LA LIBRE ÉVOLUTION.
 Le long du cours d'eau, un espace de renaturation redonne place à la ripisylve, frange végétale écologique des rivières. Les espaces locaux restructurent leurs droits, favorisant la biodiversité et créent un corridor écologique essentiel. C'est un site de transition, qui favorise l'observatoire et respecte le rythme de vivant.

2- LE JARDIN COMMUN : UN ESPACE DE CRÉATION D'USAGES COLLECTIFS.
 Au cœur du site, un jardin ouvert accueille plantations partagées, équipements, ateliers, ou détente. Perçu comme espace commun, il favorise l'appropriation par les usagers, stimule les liens sociaux, et cultive un sentiment d'appartenance. En complémentarité avec les usages résidentiels et initiales des résidents, il distribue les fonctions programmatiques favorisant de nouvelles pratiques, lieux de pique-nique et points d'accueil de nouvelles nécessités imaginées avec la Municipalité des Jardinières. Structure autour de cheminements perméables, zones de culture, ateliers et ateliers d'ouvrage, il permet l'appropriation progressive du lieu et joue le rôle de

catalyseur social : faire ensemble, expérimenter, cultiver du lien est ce qui compte.
3- LA LIBRIÈRE URBAINE : INTÉGRER LA MISS DANS LE QUARTIER ET LA VILLE
 En bordure du tissu urbain, la librairie sert de seuil entre ville et espace protégé. Le long de la berge de l'Écluse, elle devient une librairie active, et tout à fait jardin, et complètement lieu. Elle propose ateliers, plantations, ateliers et ateliers adaptés aux prolonger l'espace public, tout en apportant fraîcheur et ventilation. Facade identitaire de la MISS, une redonne visibilité à cet équipement tout et l'intègre pleinement au réseau urbain via la passerelle. Avec une végétation structurante et des aménagements sobres, elle devient un filtre actif entre territoire urbain et quartier du jardin, invitée à entrer, à s'installer et franchir les limites autrement.



Des balcons sur la rivière



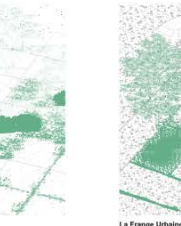
Le Jardin des Communs



Ouvrir l'asphalte existant



La Frange Urbaine



Coupe transversale 1:200

FONDATION ESP'ASSE NYON / MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE A UN DEGRE
 MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS / Réemploi des matériaux, des savoirs et des usages

TEAM SAPACOCOZIR / QISS
 DIALOGUE FINAL 10.10.2025



Vue intérieure d'un atelier



Vue intérieure du restaurant / brocante

LA MISS: ENTRE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE ET FOYER

UNE NOUVELLE CENTRALITE PUBLIQUE - LA MISS COMME OBJET VIVANT DE LA FONDATION ESP'ASSE
 La distribution programmatique de la nouvelle MISS est une logique fonctionnelle directe, issue du cahier des charges du projet. Elle cherche à être extensible efficace également en termes de circulation. La structure du bâtiment, robuste et modulaire, permet de multiples configurations spatiales, rendant la nouvelle MISS hautement adaptable à divers besoins futurs.

La nouvelle MISS devient ainsi le principal centre et donc le visage emblématique de la Fondation Esp'Assé. Ainsi, les profils situés sur la terrasse s'entendent avec un nouvel espace public polyvalent, mais aussi une forme iconique issue de réemploi, visible de loin, mais bien depuis la rue, que depuis la nouvelle passerelle. Il attire le regard

et donne une identité claire à l'ensemble. En approchant depuis le parking à côté, la MISS se présente comme un bâtiment public et accueillant. De là, il est possible d'accéder au cœur de l'ensemble par un large passage public, à proximité de ce que l'escalier principal, véritable colonne vertébrale du bâtiment.

Depuis la passerelle, la MISS se perçoit comme un espace public accueillant, marqué par une vaste terrasse extérieure. Cet espace flexible constitue une nouvelle typologie d'espace public au sein du site. Une place ouverte sur la nature, capable d'accueillir diverses activités et de s'adapter aux saisons et aux usages. Elle contribue à maintenir la Fondation Esp'Assé comme un lieu vivant et animé à Nyon tout au long de l'année.

UN KIT DE COMPOSANTS
 Pour la construction de la nouvelle MISS, un « kit de composants » est proposé. Ainsi, des profils métalliques standard, issus du réemploi et des dalles en béton réutilisées des bâtiments existants sont employés pour créer un module structurel unique, capable d'accueillir diverses configurations spatiales. Cette stratégie permet

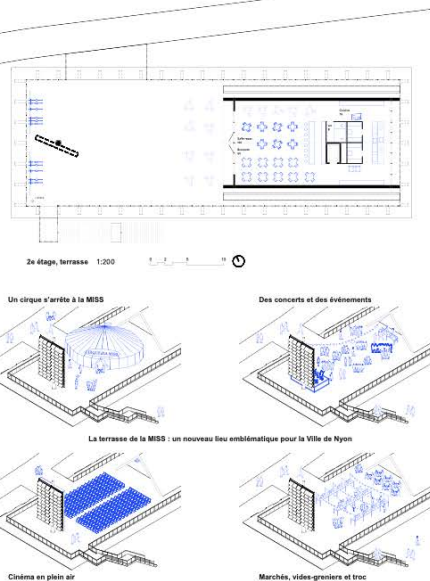
personnalisation, adaptabilité, facilité d'assemblage, de démontage et de modification.
ASSEMBLAGES A REC ET SHEARING LAYERS
 La nouvelle MISS est conçue avec des assemblages à sec, accélérant le processus de construction. En assemblant les temps de séchage et en réduisant le poids d'œuvre nécessaire grâce à leur simplicité. Ces assemblages, caractérisés par des joints de vis, facilitent la modification, le démontage et le réemploi des composants, tout en offrant une flexibilité d'usage et de conception.

FAÇADE STRATIFIEE ET ADAPTABLE
 La façade de la nouvelle MISS est un système de couches indépendantes, adapté de la structure portative. Cette configuration permet une maintenance facile et des mises à jour rapides, tout en limitant les interférences extérieures comme la brulure ou les variations thermiques, et en assurant un confort optimal aux usagers.

En différenciant les couches de performance, la façade reste simple, modulaire et efficace, composée de deux éléments complémentaires suivant la logique d'un bâtiment flexible de bureaux et d'ateliers.
 Cette modularité permet le réemploi d'éléments existants ou leur remplacement par des panneaux photovoltaïques, favorisant la circularité, l'efficacité énergétique et la durabilité de l'usage.
 Le système préfabriqué - pour structure, planchers, cloisons et façades - garantit précision et contrôle de qualité, tout en réduisant les délais de chantier et en assurant un processus de construction efficace et durable.



1er étage 1:200



Un cirque s'arrête à la MISS

Des concerts et des événements

La terrasse de la MISS - un nouveau lieu emblématique pour la Ville de Nyon

Cinéma en plein air

Marchés, vides-greniers et troc

3

FONDATION ESP'ASSE NYON / MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE A UN DEGRE
 MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS / Réemploi des matériaux, des savoirs et des usages

TEAM SAPACOCOZIR / QISS
 DIALOGUE FINAL 10.10.2025



Vue depuis le Jardin des Communs, et au travers du bâtiment vers le Sentier des Rochers

CONSTRUIRE AVEC LES RESSOURCES DU SITE

MISS - VERS UN BÂTIMENT CIRCULAIRE ET DURABLE.
 La construction et la matérialisation de la nouvelle MISS suivent systématiquement les principes du bâtiment circulaire et durable, intégrés à la fois innovation architecturale et approche responsable des ressources. Au cœur du projet se trouve une approche innovante et responsable, dans laquelle la réutilisation des matériaux est à chaque étape. Des composants recyclés provenant des bâtiments démolis sont intégrés dans la nouvelle construction, offrant une valeur triple : culturelle et historique en lien avec l'histoire de l'histoire du site, écologique grâce à l'énergie grise évitée, et opérationnelle, car les transports complexes et coûteux sont évités - les composants étant pour la plupart déjà présents sur site. Cette stratégie permet de réduire considérablement l'impact environnemental du projet, avec une économie

estimée à 321'000 kg CO2-EQ liés aux opérations de construction et de réemploi de la MISS, contribuant ainsi à un bilan carbone plus faible et à une meilleure durabilité globale. L'expression architecturale de la nouvelle MISS découle ainsi de cette stratégie innovante et responsable et reflète le principe fondamental de l'économie circulaire. La structure, la façade et les aménagements intérieurs sont conçus comme des systèmes séparés, permettant une démontabilité dans des composants selon leur fonction et leur durée de vie. Ceci peut éventuellement être remplacé, entretenu ou réutilisé, indépendamment, offrant une grande durabilité tout au long de sa vie. Cette construction modulaire offre également une flexibilité exceptionnelle, avec des détails simples et des formes sobres entre les éléments réemployés, garantissant à la fois robustesse et esthétique. Elle facilite aussi d'éventuelles modifications

ultérieures, permettant au bâtiment de rester fonctionnel et performant sur le long terme.
DÉMONTAGE
 L'intervention de la Fondation Esp'Assa prévoit le démontage des bâtiments D et M. Ces interventions éliminent l'impact de l'impact du fonctionnement global du site, en reconnectant directement la forêt et la rivière. Les deux bâtiments seront soigneusement analysés et démontés, en partie de la structure portante - une structure portée à la fois circulaire et linéaire, avec des dimensions d'éléments à 2m. Les éléments de la structure seront réemployés, les autres éléments de la structure seront réemployés, les autres éléments de la structure seront réemployés, les autres éléments de la structure seront réemployés.

STOCKAGE
 Après un nettoyage et une inspection minutieuse, notamment pour assurer la corrosion et la carbonatation des armatures, les OS sont stockés sur chantier près de la zone de stockage. Les informations relatives au type de composant et à la traçabilité complète. Une fois inspectés, les armatures visibles sont protégées et les pièces en béton sont stockées sur la zone de nouveau parking, empilées avec des éléments en bois entre elles

pour éviter tout dommage. Les pièces d'asphalte et sont également empilées, assurant un suivi rigoureux de tous les matériaux réemployés.
NOTAGE
 La logistique et le transport de l'opération sont simplifiés grâce aux courtes distances et aux dimensions géométriques et maniables des pièces. Avant installation, les éléments sont à nouveau inspectés pour vérifier que aucune détérioration ne les a affectés. Ils sont ensuite soigneusement réemployés à la structure métallique existante sur site. Un petit pourcentage de pièces est démonté et est utilisé pour y être forées et préparées pour l'installation de la nouvelle structure, puis réemployées sur site pour leur montage final, garantissant précision et sécurité. La structure des logements suit un principe similaire à celui de la MISS :

profil métallique recyclé, équilibré et facilement disponible, et réalisé en béton laqué de mince couche. Cette approche assure une cohérence globale avec la MISS et renforce l'efficacité de la gestion des ressources sur l'ensemble du site.
 Dans l'ensemble, la nouvelle MISS et la gestion des ressources du site de la Fondation Esp'Assa représentent une approche constructive innovante et responsable, où éléments anciens et nouveaux se combinent de manière harmonieuse pour créer un ensemble durable, accessible et autonome en ressources. Ce réemploi n'est pas seulement appliqué, mais également valorisé architecturalement, devenant un élément d'identité et de qualité esthétique du projet, tout en assurant sa durabilité et sa flexibilité face aux usages futurs.

MISS: INTÉGRAL DANS LE CYCLE DES MATÉRIAUX

0. Situation actuelle
 Miss construite - Bâtiments D et M du site - Aspect du site - Bâtiments industriels de Nestlé à Vevey - 2'500m² de déchets de béton

1. Recherche d'éléments de construction dans la région à réemployer, sélection et stockage.
 Déchets de béton démontés (270m³) - Miss: Bâtiments industriels D et M sur 1'500m² - Béton site HEB 240, HEB 300 - Miss: béton

2. Démontage et stockage des bâtiments D et M
 Recherche, sélection et stockage des matériaux réemployés pour les futurs logements.

3. Construction de la MISS avec des éléments structurels réemployés.

4. Construction des surélévations avec des éléments structurels réemployés.

CATALOGUE D'ÉLÉMENTS

ÉLÉMENT	QUANTITÉ	POTENTIEL D'ÉCONOMIE DE CO ²	PROVENANCE
A) Déchets de béton démontés (25cm)	756,11 m³	114 671 kg CO2-EQ	Démontage du site Bâtiments de Nestlé
B) Armature en acier	6,34 m³	49'524 kg CO2-EQ	Mines diverses
C) HEB 200	330 m³	13'724 kg CO2-EQ	Mines diverses
D) HEB 300	361 m³	29'744 kg CO2-EQ	Mines diverses
E) HEB 240	913 m³	39'149 kg CO2-EQ	Mines diverses
F) Pièces d'asphalte / 210 mm	221,91 m³	102'959 kg CO2-EQ	Dégradés de site
G) Escalier métallique	0,26 m³	7'434 kg CO2-EQ	Mines diverses
TOTAL		351'000 KG CO2-EQ	

MISS : axonométrie constructive

FONDATION ESP'ASSE NYON / MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE A UN DEGRE
 MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES – MISS / Réemploi de matériaux, des savoirs et des usages

TEAM SAPACOCOZIR / QISS
 DIALOGUE FINAL 10.10.2025



Arrivée depuis le pont vers la nouvelle piazza surélevée de la MISS, vue vers les Cornettes de Blec et le Mont Blanc

FLEXIBILITÉ ET RÉACTIVITÉ: UNE EXPRESSION DU RÉEMPLOI

UNE STRUCTURE SIMPLE ET RATIONNELLE

La structure de la MISS est caractérisée par une conception simple et rationnelle, spécialement pensée pour répondre aux besoins des ateliers et des réunions de travail. Le trame régulière, avec des grandes ouvertures, offre une grande flexibilité d'usage: permettre d'adapter les espaces selon les différentes configurations fonctionnelles attendues. Cette organisation structurelle facilite également l'intégration de systèmes techniques et d'aménagements modulaires à l'intérieur des ateliers.

Les poutres préfabriquées sont alignées longitudinalement le long des façades et sur l'axe central du bâtiment. Avec un espacement des poutres de 2,80 m, des poutres géométriques, de faible section, peuvent être employées, simplifiant la fabrication et la maintenance. Cette disposition génère

deux bandes structurelles distinctes, permettant une agencement fonctionnelle adaptable aux besoins variés des usagers. Des poutres rectangulaires, également espacées de 2,80 m, peuvent être employées, offrant des pontons géométriques pour accueillir des salles de séminaire, des espaces de travail partagés ou des zones de convivialité.

L'entassement régulier des poutres permet l'intégration de poutres géométriques dans différents matériaux, selon la disponibilité de chaque matériau, en permettant de systématiser facilement le béton, selon les besoins, ou de répondre aux contraintes structurelles et aux exigences de durabilité.

En toiture, un pavillon architecturalement, à géométrie triangulaire, couronne le bâtiment de la MISS. Ce système structurel simple, efficace, diversifié, matérialise

architecturalement et garantit la reprise efficace des configurations fonctionnelles jusqu'au niveau du sol. Tous les assemblages sont réalisés et industrialisés, assurant une mise en œuvre rapide, sûre et entièrement reproductible, en accord avec les principes de durabilité et de modularité.

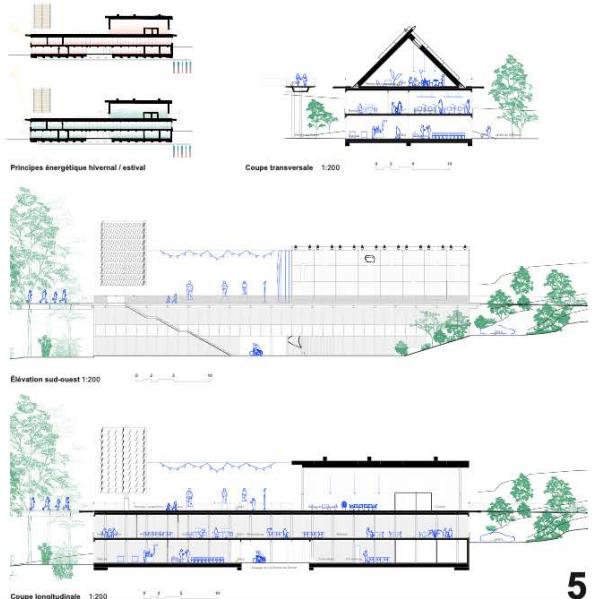
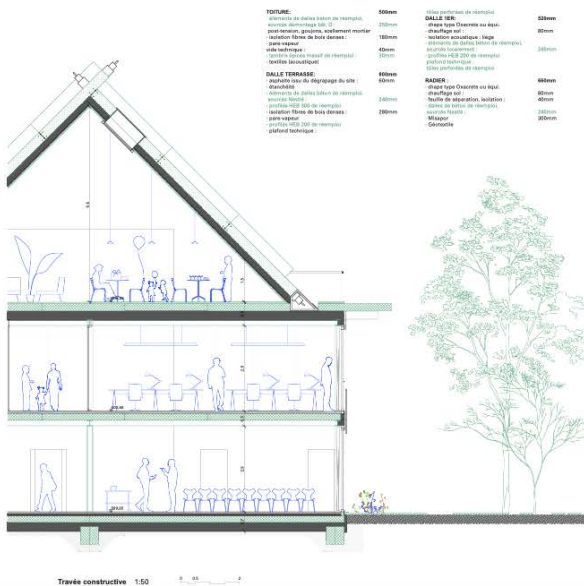
Régionalement, le béton reste le matériau le plus disponible. Cette logique structurelle permet la mise en œuvre de dalles de remplissage de 2,80 x 2,80 m, posées sur des poutres géométriques, particulièrement prévues en acier. Des éléments en béton sont également utilisés en compression pour les poutres. Pour la toiture, le béton de remplissage est joint-collé: des dalles traitées dans des encadres en acier favorisent également la résistance du béton en compression, formant un couple de force capable de résister à la traction, tout en assurant simplicité et efficacité structurelle.

UN SYMBOLE DU RÉEMPLOI

Le projet vise à donner les matériaux présents sur site, analysés, découverts et réutilisés directement, en particulier pour le béton, qui devient un véritable symbole du réemploi. En complément, des dalles en béton sèches, d'une épaisseur de 25 cm, issues de démolitions de bâtiments industriels de Neuchâtel à Vevey, dont la déconstruction programmée sera de 20 à 30 ans, offrent une opportunité. Ces dalles seront transportées à Nyon et stockées quelques semaines avant leur intégration dans le projet d'édification, permettant ainsi une gestion optimisée des flux de matériaux et une utilisation responsable des ressources.

FORM FOLLOWS AVAILABILITY
 Au cours de la phase 31, l'équipe de planification approfondit l'exploration de différents matériaux destinés

au réemploi structurel, tels que le bois, le fer, la pierre ou l'aluminium. Cette démarche vise à répondre aux termes architecturaux à la disponibilité réelle des ressources locales, tout en privilégiant une approche respectueuse de l'éthique de son contexte et de ses spécificités matérielles. Elle favorise également une approche circulaire de la construction, réduisant l'empreinte environnementale et valorisant les ressources existantes. Dans une logique de cohérence et de rationalité constructive, le béton est proposé comme matériau principal à un stade de l'étude. Toutefois, selon les choix de la maîtrise d'ouvrage et la disponibilité des ressources régionales, issues de la déconstruction, il pourra être complété par du bois, de l'acier, de l'aluminium ou encore de la pierre naturelle, permettant ainsi de développer les solutions constructives et de renforcer la dimension durable et adaptable du projet.



5

FONDATION ESP'ASSE NYON / MANDATS D'ETUDE PARALLELES EN PROCEDURE SELECTIVE A UN DEGRE
MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS / Réemploi des matériaux, des savoirs et des usages

TEAM SAPACOCOZIR / QISS
DIALOGUE FINAL 10.10.2025



La MISS depuis la Venelle des Rochers

UN LIEU DE VIE EVOLUTIF ET SOUPLE

UNE APPROCHE SENSIBLE ET COLLECTIVE
Sur l'appartenance au territoire de la future Maison des Innovations Sociales et des Solidarités (MISS), la participation et le dialogue ne sont pas des alibis, mais le cœur même du projet. Dès le concours, deux principes ont été posés : travailler avec des matériaux réemployés et associer les usagers à la conception. Cette double exigence est une esthétique vivante, issue du dialogue, du partage d'expériences et de la mémoire des lieux et des matériaux.

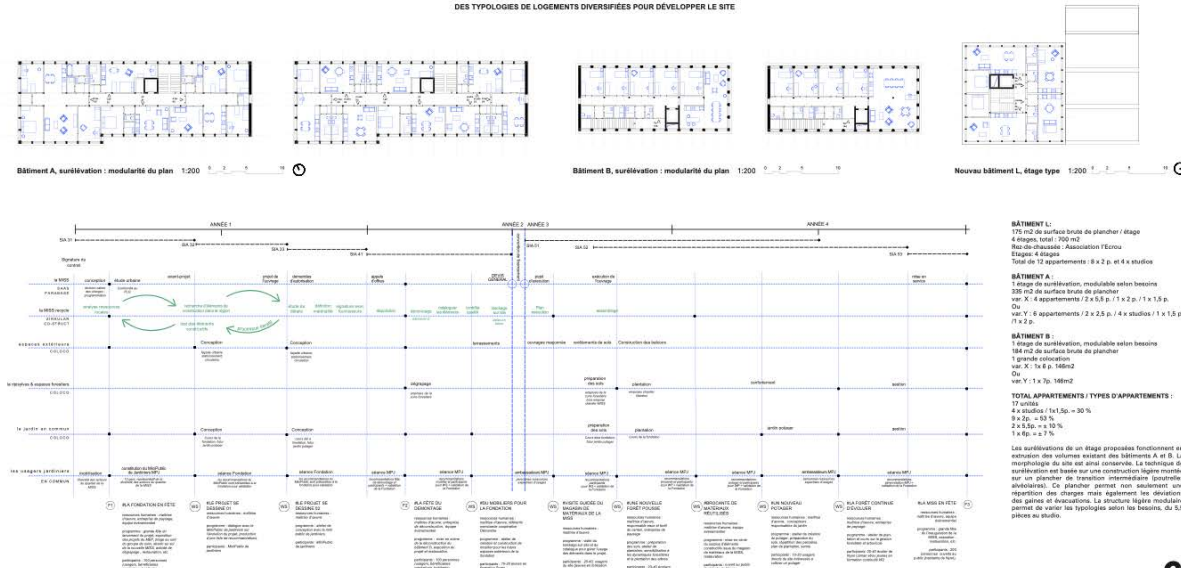
TROIS NIVEAUX D'IMPLICATION POUR TROIS CERCLES DE PUBLICS
La méthodologie de SAPACOCOZIR repose sur une matrice de participation articulée trois degrés d'engagement et trois cercles : usagers directs, voisins et habitants de Nyon. Elle traduit la conviction que le richness d'un projet tient à la diversité des matériaux d'y prendre part.

1. LE MINIFURCLE DE JARDINIERS, ENGAGEMENT POINT
Un groupe d'environ 12 personnes, liées au sort de manière étendue, représente le diversité du site : artisans, jeunes en formation, bénévoles, collaborateurs et locataires. Ce collectif dialogue avec la maîtrise d'œuvre et la Fondation, élaborant des recommandations sur les espaces, les usages et les temps de rencontres, garantissant

que la MISS reste ouverte, évolutive et ouverte.
2. ATELIERS ET CHANTIERS PARTICIPATIFS - ENGAGEMENT PONCTUEL ET CONCRET
Des moments ponctuels de fabrication, d'expérimentation et de transformation du site et de donner forme à une culture du réemploi. Les participants découvrent que le boue d'un projet est du grain collectif, de la matière retrouvée et de la coopération.
Exemples :
- Création de mobilier extérieur avec la coopérative (démontage et les usages du béton) ;
- Nouveaux pontons : une conception et mise en culture partagée ;
- Nouvelle forêt : plantation et apprentissage des dynamiques forestières avec écoles et usagers.

3. ÉVÉNEMENTS PUBLICS ET FESTIFS - PARTICIPATION OUVVERTE ET CÉLÉBRATIVE
Les grands événements rendent visibles les liens tissés autour du projet et le visible de chantier. Ils permettent à chacun de découvrir la MISS, ses ambitions et ses valeurs, tout en partageant un moment convivial et créatif.
Exemples :
- Fête de démontage - utilisation du réemploi avec mise en scène du démontage ;
- Visite guidée de réemploi de matériaux - exposition du site et sensibilisation au réemploi ;
- Biennale de matériaux réemployés - diffusion d'une culture du réemploi ;
- La Fondation et La MISS en fête - célébrations conviviales

encore le projet dans la quotidien quotidien.
UNE CULTURE PARTAGÉE DU PROJET
Tout au long du processus, la participation devient un levier de création, d'apprentissage et de transmission. Chaque geste - démontage, recyclage, chantier, dialogue - fait émerger une culture partagée du projet : une manière collective de penser, de fabriquer et d'habiter la MISS. Cette culture d'entraide dans la diversité des regards, le soin porté aux matériaux et aux relations humaines, et le désir commun de construire autrement, de façon solide et durable.
TRANSFORMER LE TEMPS LONG EN OPPORTUNITÉ
Pour les usagers, la réalisation d'un tel projet peut sembler long et parfois source de mécontentement. Pourtant, les quatre années nécessaires avant l'inauguration - études,



Chronologie / Timeline : une tentative de se projeter vers l'avenir et de fixer quelques jalons

6

Team Sujets Objets – Studio Erde – Chantier Ouvert – Méry Buffo – MATERIUM

Le projet *Lisières* propose une approche sensible et contextuelle du site d’Esp’Asse. Fidèle à son titre, il développe une réflexion sur les zones de transition, entre ville et nature, entre bâti et friche. L’équipe conçoit le site comme un écosystème social et matériel déjà vivant, que le projet vient prolonger plutôt que transformer.

La mise en place volumétrique de la proposition, particulièrement soignée, offre un jeu riche de pleins et de vides. Deux volumes principaux s’articulent avec précision : l’un reconnaissant la géométrie de la route de l’Etraz présentant des volumes bâtis en dent de scie parallèle à la route, l’autre s’alignant sur les constructions existantes d’Esp’Asse. Entre les deux, un large espace d’ateliers d’insertion constitue le cœur du dispositif. Cet espace, jugé intéressant par le jury, apparaît toutefois peu propice à une évolution d’usage ultérieure.

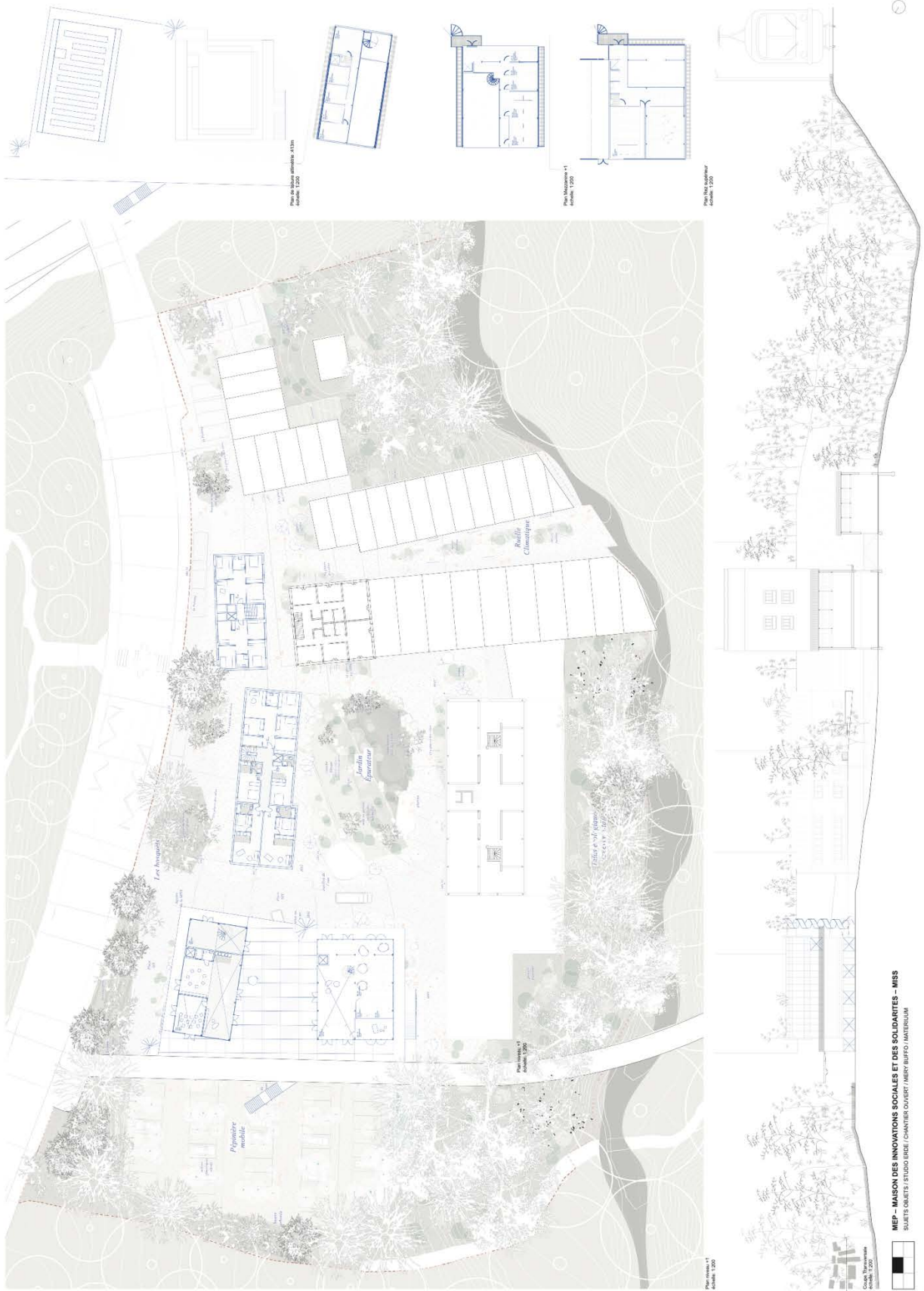
Au-dessus de cet espace, une vaste toiture-terrasse, entièrement connectée à la passerelle de mobilité douce, confère au bâtiment un caractère public très prononcé. Outre cet aspect, le jury s’interroge sur la qualité d’éclairage des espaces situés en dessous, la passerelle présentant une largeur importante, près de quatre mètres, susceptible de réduire notablement l’apport de lumière naturelle. De plus, le jury questionne l’usage effectif de cette terrasse, dont le potentiel aurait peut-être été mieux exploité en y plaçant le restaurant, actuellement situé plus bas, dans une position jugée trop confidentielle.

La multiplication et la richesse des dispositifs extérieurs ; terrasse panoramique, terrasse du café, toiture accessible, belvédère sur la passerelle ; suscite néanmoins quelques réserves quant à leur occupation réelle et à la hiérarchie de leurs usages. Enfin, l’expression architecturale, très vitrée et presque hi-tech, semble contraster avec la profondeur et la rigueur de la démarche de réemploi pourtant remarquable dans sa cohérence et son ambition. La stratégie de réemploi est décrite de manière très précise et convaincante. Elle s’organise et se développe autour de 4 axes : structure, enveloppe, objet trouvé et second œuvre. Cette manière de procéder donne une grande flexibilité dans la conception et montre une compréhension concrète de l’impact que peut avoir le réemploi dans l’esthétique et l’organisation d’un projet.

Le jury relève que les réponses données démontrent une grande maîtrise des gisements, des flux et du réseau actuel du réemploi.

La stratégie de concertation est développée en collaboration avec Chantier Ouvert qui propose une démarche d’une grande sensibilité, ancrée dans les usages et besoins du site. Le concept de permanence est particulièrement fécond pour engager un véritable processus de co-construction dans la mise en œuvre du projet, correspondant aux valeurs de la Fondation Esp’Asse. Le jury regrette toutefois un manque de lisibilité dans la mise en œuvre de la stratégie proposée et aurait apprécié que l’intégration des résultats de la consultation des usagers pendant les phases du MEP soient rendus plus explicites.

Lisières est un projet généreux et sensible, fort d’une lecture paysagère subtile et d’une réelle sensibilité au vivant, mais dont la clarté d’usage aurait pu gagner en justesse et en sobriété pour atteindre toute sa portée.



MEP - MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS
 SUITE ET QUATRIÈME PARTIE: (COURTESY COURTESY ALBERT BURPO / ARCHITECTURE)

UNE ARCHITECTURE AU SERVICE DE L'INNOVATION

La Maison des Innovations Sociales et Solidaires est conçue pour accueillir les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle est conçue pour être un lieu de rencontre, de collaboration et d'innovation. Elle est conçue pour être un lieu de travail, de vie et de partage.

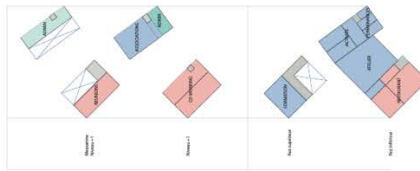
Le projet est un partenariat entre le collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'architecte. Le projet est un partenariat entre le collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'architecte.

LES VERTUS DU PARTENARIAT

Le projet est un partenariat entre le collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'architecte. Le projet est un partenariat entre le collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'architecte.

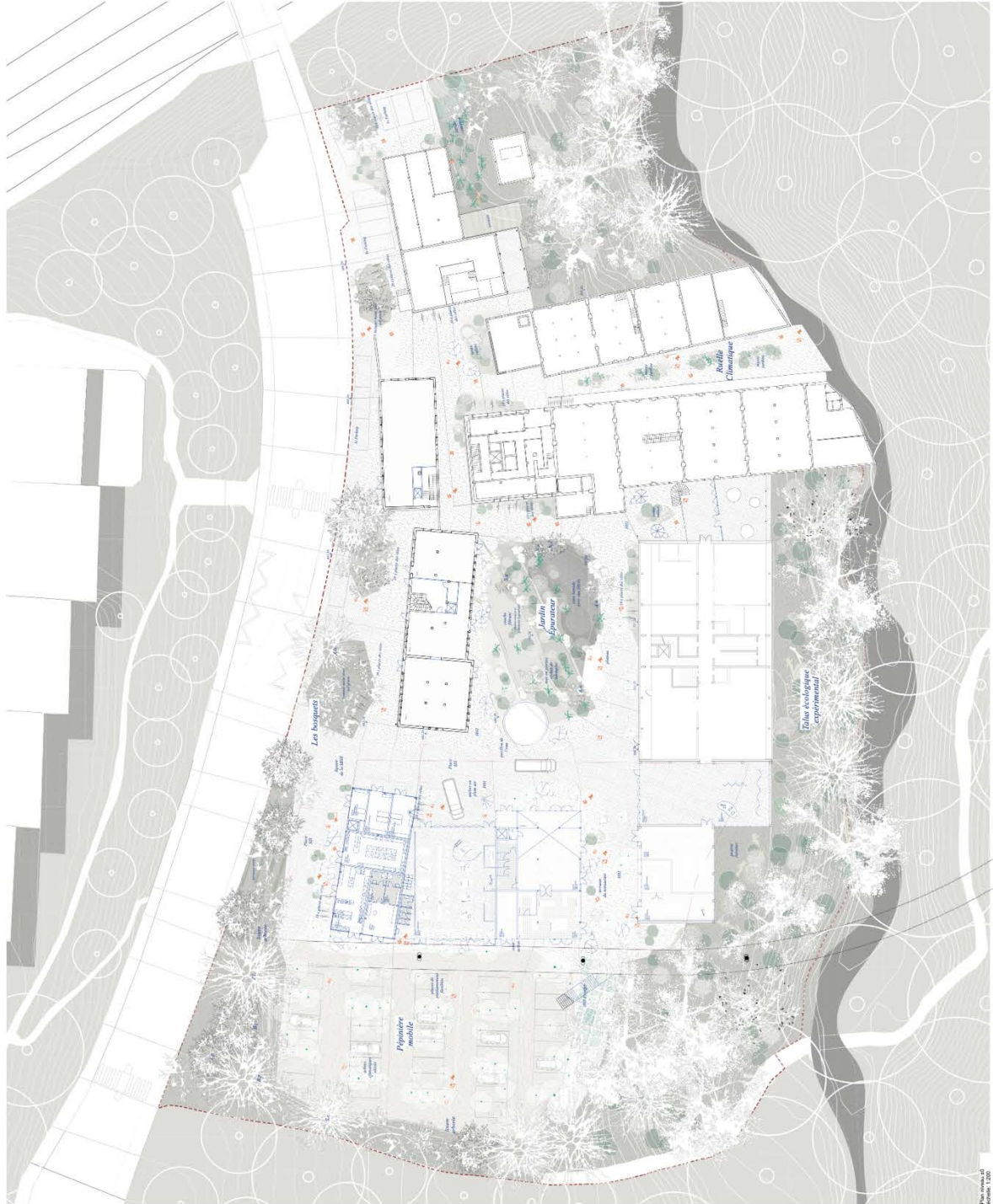
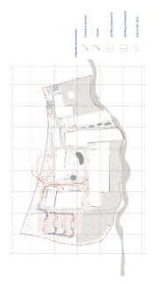
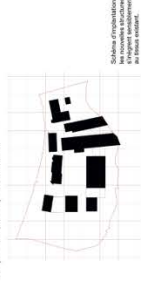
LES VERTUS DU PARTENARIAT

Le projet est un partenariat entre le collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'architecte. Le projet est un partenariat entre le collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'architecte.



LE PAYSAGE COMME CATALYSEUR D'INNOVATIONS SOCIALES

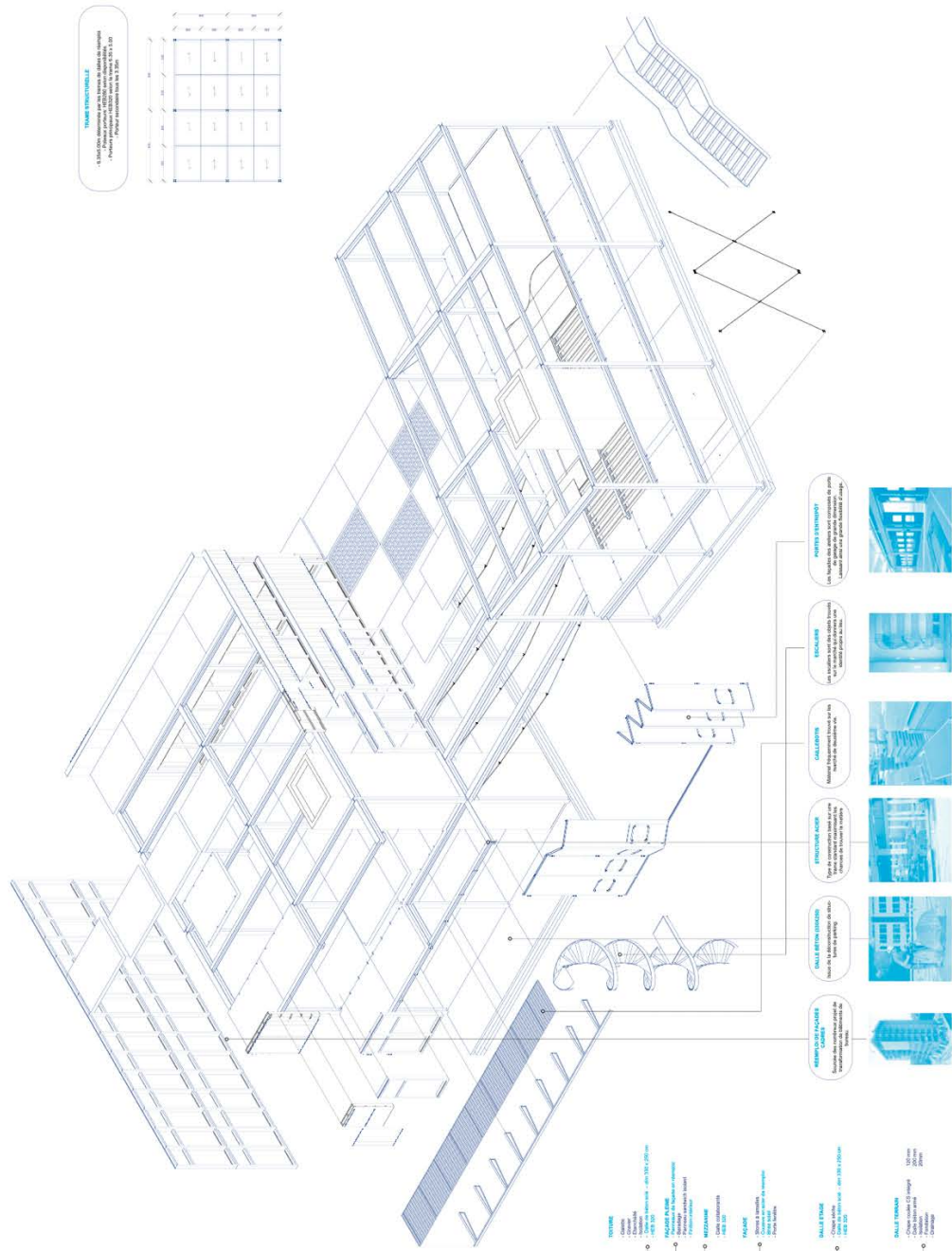
UN PROJET POUR LES RENCONTRES... grâce à l'appartenance au lieu... les lieux sociaux... les lieux sociaux... les lieux sociaux...



MEP - MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS SUJETS OBJETS / STUDIO ERBE / CHANTIER OUVERT / AMBY RUFFO / MATEURUM

ORGANISER LE RÉPARILO DANS LE TEMPS D'UN PROJET D'ARCHITECTURE

31 ETUDE DE VIABILITE	31 AVANT-PROJET	32 PROJET DE COUVRAGE	33 AUTORISATION	41 APPELS D'OFFRES	61/2 EXECUTION DE L'OUVRAGE	33 MISE EN SERVICE
Phase de reconnaissance préliminaire. Phase de reconnaissance de la portée supportée. Phase de reconnaissance de la portée supportée. Phase de reconnaissance de la portée supportée. Phase de reconnaissance de la portée supportée. Phase de reconnaissance de la portée supportée.	Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire.	Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire.	Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire.	Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire.	Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire.	Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire. Travail de reconnaissance préliminaire.



LA FACADE
Une façade est une surface qui sépare l'intérieur d'un bâtiment de l'extérieur. Elle est constituée de murs, de fenêtres, de portes, de balcons, de loggias, etc. Elle a pour fonction de protéger l'intérieur du bâtiment des intempéries extérieures et de permettre l'échange d'air et de lumière entre l'intérieur et l'extérieur.

LES FENÊTRES
Les fenêtres sont des ouvertures dans une paroi qui permettent à la lumière et à l'air de passer de l'extérieur à l'intérieur ou vice versa. Elles sont constituées d'un cadre et d'un ou plusieurs vitres.

LES PORTES
Les portes sont des ouvertures dans une paroi qui permettent de passer d'une pièce à une autre. Elles sont constituées d'un cadre et d'une ou plusieurs vantaux.

LES BALCONS
Les balcons sont des plateformes extérieures qui sont accessibles depuis l'intérieur d'un bâtiment. Ils sont constitués d'une plateforme et d'une balustrade.

LES LOGGIES
Les loggias sont des petites pièces extérieures qui sont accessibles depuis l'intérieur d'un bâtiment. Elles sont constituées d'une plateforme et d'une balustrade.

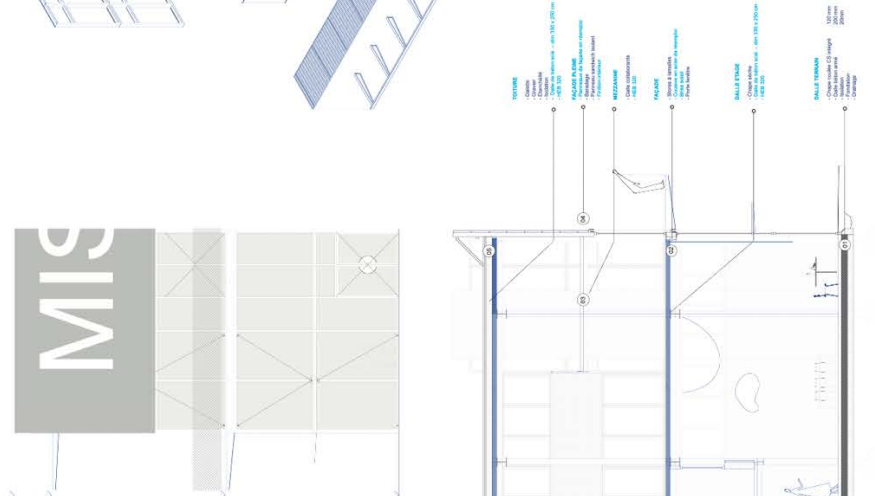
LES COLONNES
Les colonnes sont des éléments verticaux qui soutiennent la structure d'un bâtiment. Elles sont constituées d'un socle et d'un fût.

LES POUTRES
Les poutres sont des éléments horizontaux qui soutiennent la structure d'un bâtiment. Elles sont constituées d'un socle et d'un fût.

LES MURS
Les murs sont des éléments verticaux qui séparent l'intérieur d'un bâtiment de l'extérieur. Ils sont constitués de briques, de blocs, de pierres, etc.

LES PLANCHERS
Les planchers sont des éléments horizontaux qui séparent les étages d'un bâtiment. Ils sont constitués de béton, de bois, de métal, etc.

LES TOITS
Les toits sont des éléments horizontaux qui protègent l'intérieur d'un bâtiment des intempéries extérieures. Ils sont constitués de tuiles, de zinc, de verre, etc.



MEP - MAISON DES INNOVATIONS SOCIALES ET DES SOLIDARITES - MISS
SUE IS GIBETS STUDIO ERIC CHANTIER COBERT MIENY BUFFO WATERLOO

5.4 Recommandations du collège d'experts

Le Collège d'experts félicite le groupement COMTE / MEUWLY – ADR – Schnetzer Puskas – Atelier des Lieux et des Liens – SXL pour la qualité de sa proposition et l'attitude exemplaire de l'équipe tout au long de la procédure.

Pour la suite des études, le Collège recommande de poursuivre le développement du projet dans l'esprit qui a conduit à son choix, en veillant à consolider les qualités identifiées :

- L'innovation du dispositif de réemploi et son expression constructive ;
- La cohérence entre la sobriété du langage architectural et les ambitions environnementales ;
- Poursuivre le travail sur la flexibilité et la réversibilité des espaces ;
- Poursuivre et développer la concertation avec les futurs utilisateurs et partenaires ;
- Coordonner étroitement les démarches avec les services communaux et cantonaux concernés.

Ces orientations visent à assurer la continuité du dialogue engagé depuis deux ans par la Fondation et à garantir la pleine concrétisation du projet.

Le Collège se réjouit du développement du projet par l'équipe lauréate, dans la continuité de l'esprit d'ouverture et d'innovation qui caractérise la MISS.

5.5 Approbation

Le présent rapport est approuvé par l'ensemble du collège d'experts.